19e ANNÉE — T. 38 N° 856 — 5 OCTOBRE 1937

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
PRIX DU NUMÉRO : 2 FRANCS.
ABONNEMENTS : France : un an : 35 fr.
Étranger ; un an : 40 ou 43 fr. selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

A NOS ABONNÉS

Communiqué de la Direction

Nous avons maintenu tant que nous avons pu la périodicité hebdomadaire et le bas prix de la « Documentation Catholique ».

Les dépenses très élevées de rédaction et d'impression qu'impose une revue comme celle-là, l'accroissement continu de ces dépenses nous obligent à limiter les gros sacrifices que nous consentons pour la « Documentation Catholique ».

Après réflexion et consultation de personnes autorisées, nous avons estimé qu'en raison de la difficulté des temps, mieux valait que nous réduisions quelque peu la périodicité de notre revue et aussi son prix. C'est pourquoi, à partir du 1er octobre, la « Documentation Catholique » paraîtra les **5** et **20** de chaque mois. Le taux de l'abonnement a été fixé à **35 francs** ; le prix du numéro reste à **2 francs**.

Toutes mesures ont été prises par la rédaction compétente et dévouée pour que nos lecteurs souffrent le moins possible de ces compressions. Bien plus, la revue s'efforcera — tout en donnant l'essentiel des renseignements indispensables à tout militant d'Action catholique, en vue de la propagation et de la défense de la vérité — de leur fournir les indications propres à seconder leurs efforts d'apostolat.

Nous avons confiance que nos amis nous aideront, en nous recrutant de nouveaux abonnés, à assurer non seulement la vie, mais le développement de notre revue, qui, les temps étant devenus moins difficiles, pourra reprendre sa périodicité hebdomadaire.

Actes de l'épiscopat.

Questions politiques.

Dossiers de la Presse.

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

Pour la rentrée des classes [1]

1° Contre la fréquentation des écoles non catholiques.

Communiqué de S. Em. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec (9. 9. 37) [2].

Son Eminence croit devoir faire siennes les lignes suivantes, extraites d'une circulaire de S. Exc. Mgr Anastase Forget, évêque de Saint-Jean de Québec, en date du 17 août 1936. Il s'agit de la fréquentation des écoles non catholiques.

Dans la plupart des cas, le prétexte invoqué, c'est de faire apprendre l'anglais à l'enfant. L'utilité, voire même la nécessité, d'apprendre l'anglais, ne sont pas ici en cause. Toutefois, à ce sujet, deux remarques me semblent bien opportunes : avant d'étudier toute langue étrangère à la sienne, l'enfant doit d'abord connaître convenablement sa langue maternelle. C'est là un principe incontestable de la plus sûre pédagogie. Et puis, n'avons-nous pas assez d'écoles catholiques, collèges ou couvents, où l'enfant, arrivé à l'âge d'entreprendre l'étude de la langue anglaise, puisse recevoir cet enseignement d'une manière satisfaisante, sinon parfaite ?

En tout cas, cette question de langues doit toujours être traitée en dépendance d'une question infiniment plus importante, celle de la religion. Et il y a des principes supérieurs que nul parent catholique ne saurait oublier, à savoir que l'âme de l'enfant est le bien précieux entre tous, que cette âme ne sera pleinement illuminée des lumières de la foi, largement ouverte au sentiment de sa dignité et de ses responsabilités éternelles, fortement aguerrie contre les erreurs de l'esprit et contre la faiblesse de la chair, spontanément entraînée à la pratique de la morale évangélique, que dans l'atmosphère d'une école catholique, sous la direction d'instituteurs ou d'institutrices catholiques, dans un enseignement tout pénétré des vérités dogmatiques et morales de la religion catholique, la seule vraie religion fondée par le Christ, notre Sauveur. C'est la direction même donnée par S. S. Pie XI, le 31 décembre 1929, dans son Encyclique sur *l'éducation chrétienne de la jeunesse :*

> Il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programme et livres, en tout genre de discipline, soient régis par un esprit vraiment chrétien sous la direction et la maternelle vigilance de l'Eglise, de telle façon que la religion soit le fondement et le couronnement de tout l'enseignement.

A fréquenter une école qui n'est pas catholique, l'enfant en arrive vite à l'indifférence en matière de religion, ou bien il y puise des doctrines contraires au dogme de sa foi, et une confusion étrange brouille ses idées religieuses, confusion qui le conduira fatalement à l'abandon total des saintes et salutaires pratiques de la religion catholique.

Aussi les Souverains Pontifes, gardiens infaillibles de la foi et des mœurs, et les évêques, pasteurs responsables des âmes confiées à leur autorité, n'ont-ils pas manqué d'instruire les parents catholiques de la grave obligation qui leur incombe de ne pas confier l'éducation de leurs enfants à des maîtres qui ne partagent pas leurs croyances religieuses. Léon XIII écrivait dans l'Encyclique *Affari vos*, du 8 décembre 1897 :

> Il ne saurait être permis à vos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique ou la combattent positivement ; à des écoles où sa doctrine est méprisée et ses principes fondamentaux répudiés. Que si l'Eglise l'a permis quelque part, ce n'a été qu'avec peine, à son corps défendant et en entourant les enfants de multiples sauvegardes, qui, trop souvent d'ailleurs, sont reconnues insuffisantes pour parer au danger. Pareillement, il faut fuir à tout prix, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur.

Cette discipline de l'Eglise n'a pas varié depuis Léon XIII. Le premier Concile plénier de Québec nous la rappelait en 1909, et le Code de Droit canonique la maintient en pleine vigueur, puisque le canon 1374 nous fait lire : « *Pueri catholici scholas acatholicas, neutras, mixtas, quae nempe etiam acatholicis patent, ne frequentent.* Les enfants catholiques ne doivent pas fréquenter les écoles non catholiques, neutres ou mixtes, à savoir ces écoles où sont reçus des non-catholiques. »

2° Devoirs des parents et choix de l'école chrétienne.

Communiqué de S. Exc. Mgr Roques, archevêque d'Aix (5. 9. 37) [1].

A l'approche de la rentrée des classes, des familles se demandent sans doute à qui confier l'éducation de leurs enfants. La question doit être résolue d'après les principes suivants :

1° Maîtres de leurs enfants, les parents ont des droits sur eux ; mais à ces droits correspondent de graves devoirs.

2° Responsables de la santé physique de leurs enfants, ils le sont également de leur santé morale.

3° Ils doivent, partout où c'est possible, et sauf

---

(1) En plus des communiqués que nous reproduisons ci-après, d'autres *Semaines religieuses* ont donné des instructions concernant la rentrée des classes. Citons notamment :

Carcassonne (25. 9. 37) : « Rentrée dans nos établissements diocésains. »

Albi (23. 9. 37) : « Les écoles chrétiennes. »

Viviers (24. 9. 37) : « Rentrée des classes. »

Chambéry (24. 9. 37) : « Rentrée des écoles et catéchismes. »

Pamiers (23. 9. 37) : « La famille et l'école. Règle de conduite. »

(2) Cf. *Semaine religieuse de Québec*, 9. 9. 37.

(1) Cf. *Semaine religieuse d'Aix* (12. 9. 37), sous le titre « Quelle école choisir ? »

raisons graves, confier à des maîtres chrétiens la formation de leurs enfants.

4° Dans le cas contraire, ils ont l'obligation de contrôler, compléter, et au besoin corriger, la formation de leurs enfants, surtout si la morale qui leur est enseignée repose sur les données d'une philosophie en opposition avec les principes chrétiens.

5° Leur attention se portera sur les dangers que présente la *gémination*, là où elle est appliquée. A ce sujet, ils ne perdront pas de vue qu'ils ont voix au chapitre, puisqu'il s'agit de leurs enfants; c'est un droit élémentaire que nul ne saurait leur contester.

6° Dans l'œuvre capitale de l'éducation des enfants, de laquelle dépend la tournure de toute la vie, la conscience des parents est gravement engagée et les ruines morales leur seraient imputables, s'ils négligeaient d'accomplir tout leur devoir.

Fait à Aix, le 5 septembre 1937.

† Clément,
archevêque d'Aix, Arles et Embrun.

Communiqué de S. Exc. Mgr Lamy, archevêque de Sens (24. 9. 37) (1).

Voici qu'avec le mois d'octobre vont reprendre classes et études, et aussi réunions et cercles. C'est le moment de se rappeler ses responsabilités et de relever son courage, sa force, son ardeur.

Il faut d'abord redire à tous les parents leur grave devoir à l'égard des enfants. Là où il y a une école libre chrétienne, aucune hésitation n'est possible. Il faut assurer à l'âme de ses enfants, même avec des charges, souvent lourdes, ce bienfait, qui n'est pas toujours apprécié à sa vraie valeur, d'une instruction chrétienne. Je demande à tous, prêtres et fidèles, d'avoir l'attachement le plus dévoué à nos écoles.

Là où les parents se trouvent dans l'impossibilité de choisir pour leurs enfants l'école chrétienne, ils ont à veiller sur l'instruction et l'éducation qui sont données en leur nom: ils n'ont pas le droit de se désintéresser de cette grave responsabilité.

Et puis, il y a l'obligation d'assurer à tous les enfants, et en commençant très tôt, l'instruction religieuse. Quel grave devoir, et pour les pasteurs et pour les fidèles! L'ignorance religieuse est trop répandue, les âmes ont trop de besoins spirituels en notre temps pour que nous ne fassions pas un énergique effort. Il faut maintenir au « catéchisme » toute sa valeur: il y a des règlements diocésains à suivre, une surveillance à exercer sur les enfants. Le prêtre a besoin de la collaboration des parents dans sa tâche difficile. La publication d'un catéchisme unique pour la France pose des problèmes que nous avons intention de résoudre bientôt, en faisant d'ailleurs appel à la compétence et à l'expérience de nos prêtres. [...]

† Frédéric,
archevêque de Sens.

Communiqué de S. Exc. Mgr Piguet, évêque de Clermont (12. 9. 37) (2).

A la rentrée des classes, Nous tenons à rappeler aux parents catholiques le grave devoir qu'ils ont de confier l'instruction et l'éducation de leurs enfants à des maîtres chrétiens.

L'âme de l'enfant est trop précieuse et trop délicate pour l'exposer à lui faire perdre la foi, à lui laisser ignorer les vérités de la doctrine et de la morale chrétiennes.

Le grand malaise qui pèse actuellement sur le monde provient tout d'abord, au milieu de tant de causes, d'une crise morale dont la solution est à l'école, dans l'éducation de la jeunesse, dans la connaissance, le respect et le culte des forces spirituelles.

Voilà pourquoi des parents chrétiens doivent, même au prix de sacrifices, mettre leurs enfants dans les écoles chrétiennes, et lorsque cela leur est absolument impossible ils ont l'obligation de veiller sur l'enseignement donné à leurs enfants, afin de le contrôler, de le compléter et même de le corriger dans ce qu'il aurait d'opposé à leur foi chrétienne.

La pratique des écoles géminées s'est introduite dans quelques communes et a, d'ordinaire, la réprobation des familles, qui subissent avec regret cette innovation dangereuse et tracassière. Ce Nous est une raison de plus de rappeler aux parents catholiques qu'ils doivent veiller avec plus de soin que jamais à ce grand devoir de l'éducation de leurs enfants.

Clermont, le 12 septembre 1937.

† Gabriel,
évêque de Clermont.

Communiqué de S. Exc. Mgr Castel, évêque de Tulle (10. 9. 37) (1).

Voici le moment de choisir l'école. Pour les parents vraiment chrétiens, ce choix est ou sera vite fait s'ils ont dans leur paroisse ou dans leur ville une école catholique, ou si un pensionnat catholique existe dans la région; ils considéreront comme le plus sacré des devoirs, fallût-il s'imposer des sacrifices assez durs, d'envoyer leurs enfants à cette école ou à ce pensionnat. Ainsi le veut l'Eglise, ainsi le demande la simple logique: l'école n'étant que l'auxiliaire de la famille, à l'enfant chrétien convient seule l'école chrétienne.

Bien des familles, qui se croient bonnes, négligent, pour de mauvaises raisons, cette très grave obligation et assument par là de lourdes responsabilités. Il faut des motifs bien impérieux dont le directeur de conscience est juge, pour être autorisé, quand on a le choix, à préférer l'école non chrétienne, et, dans ce cas, les parents doivent veiller avec un soin particulier à procurer à leurs enfants, en dehors de l'école, au sein de la famille et par les soins du prêtre, une formation religieuse et morale qu'ils ne trouvent pas auprès de leurs maîtres. Quand une école positivement mauvaise présente un danger prochain pour la foi ou les mœurs de l'enfant, rien ne pourrait en permettre la fréquentation.

Curés et confesseurs auront soin de rappeler sur ce point aux fidèles un devoir trop méconnu.

Nous recommandons en particulier nos *pensionnats* qui offrent toute garantie au point de vue intellectuel et moral, qui remportent les plus beaux succès, où se forme vraiment l'élite de notre jeunesse, et qui sont loin pourtant d'obtenir pratiquement toute la confiance qu'ils méritent.

† Jean,
évêque de Tulle.

(1) Cf. *Revue diocésaine de Sens* (24. 9. 37).
(2) Cf. *Semaine religieuse de Clermont* (18. 9. 37).

(1) *Semaine religieuse de Tulle* (10. 9. 37).

Communiqué de S. Exc. Mgr Evrard, évêque de Meaux (16. 9. 37).

Ces années dernières, toutes mes préoccupations pastorales de curé allaient, à cette époque de l'année, à la préparation de la rentrée des écoles paroissiales. L'évêque doit être animé d'une préoccupation semblable pour tout son diocèse, et il a le devoir d'inspirer de toutes ses forces à ses prêtres, et aussi aux fidèles, le zèle de l'école chrétienne.

La doctrine de l'Eglise, en matière d'éducation des enfants, n'est pas douteuse, et nous n'avons pas à y opposer des opinions particulières :

« Tous les fidèles, enseigne le droit canonique, doivent être éduqués dès l'enfance, de telle façon que non seulement rien ne leur soit enseigné qui soit contraire à la religion catholique et à la pureté des mœurs, mais encore que dans cette éducation la formation religieuse et morale tienne la première place. » (Canon 1372, § 1.)

Le paragraphe suivant ajoute : « Ce devoir très grave de l'éducation chrétienne s'impose non seulement aux parents, mais à tous ceux qui en tiennent lieu. » En conséquence, le canon 1373, § 1, déclare : « Si les écoles catholiques manquent, qu'il soit pourvu à leur institution par les soins des Ordinaires principalement. »

Hélas ! nous ne pouvons pas toujours remplir cette obligation ; « à l'impossible nul n'est tenu » ; le bon Dieu ne nous en tiendra pas rigueur. Mais le bon Dieu nous demanderait compte d'une seule école tombée par notre faute et des âmes perdues à cause de cela. Coûte que coûte, maintenons nos écoles. Personnellement, je pousserais le sacrifice jusqu'aux dernières limites possibles, plutôt que de laisser tomber une école chrétienne, et n'importe quelle âme vraiment sacerdotale doit partager ce sentiment. Les difficultés sont graves, mais c'est le cas de redire le mot de Joffre avant l'offensive de septembre 1914 : « Au moment où s'engage (elle est depuis longtemps engagée) une bataille dont dépend le salut du pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière. Une troupe qui ne peut plus avancer devra, coûte que coûte, garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer. »

Puisque j'ai commencé de citer Joffre, il faut le lire jusqu'au bout : « Dans les circonstances actuelles, aucune défaillance ne peut être tolérée. »

« Que les fidèles, ajoute le Code, n'omettent pas d'aider selon leurs moyens les écoles libres à se fonder et à se soutenir. » (Canon 1379, § 3.)

Rappelons-leur ce devoir en temps opportun ; s'il n'y a pas d'école dans votre paroisse ou votre pays, ce n'est pas une raison de se désintéresser de la grande cause de l'enseignement chrétien. Renonçons une bonne fois à cet individualisme qui nous tue. Aidons l'école chrétienne, mais, surtout, procurons-lui des élèves.

Pour dire aux fidèles leur devoir de confier de préférence leurs enfants aux écoles chrétiennes, nul besoin d'attaquer l'enseignement officiel et ses maîtres. Les raisons positives y suffisent : à l'enfant chrétien, école chrétienne.

C'est là une notion trop malheureusement perdue de vue en France, surtout à notre époque. Il appartient aux prêtres de la vulgariser davantage. Gardons sur ce point, chers confrères, la vigueur de nos convictions, et faisons-la partager à nos fidèles. « Ne devons-nous pas être « le sel » de la terre et la lumière du monde ? »

† JOSEPH,
évêque de Meaux.

Communiqué de S. Exc. Mgr Mégnin, évêque d'Angoulême (26. 9. 37) (1).

Nous rappelons, à cette occasion, le devoir qui incombe aux parents d'élever et de faire élever chrétiennement leurs enfants.

Aussi, à la veille du jour où va s'ouvrir l'année scolaire, Nous jugeons opportun de déclarer, une fois de plus, que les parents doivent faire choix d'une école catholique pour leurs enfants lorsqu'ils en ont une à leur disposition. C'est là, pour eux, une grave obligation de conscience, à moins que des motifs nécessitants ne les contraignent à prendre d'autres mesures.

En tout cas et chaque fois que le choix d'une école catholique sera vraiment empêché, ils ne se départiront pas d'une sollicitude de tous les instants qui sera faite d'une vigilance assidue et du soin de parer aux déficiences de l'école.

S'il s'agissait d'une école dans laquelle les enfants courraient dans leur foi ou dans leur vertu un danger certain et prochain, *aucune considération humaine, de quelque gravité qu'elle soit*, n'autoriserait les parents à les exposer à un tel péril.

† JEAN-BAPTISTE,
évêque d'Angoulême.

3° Quête en faveur des écoles libres.

Communiqué de S. Exc. Mgr Dutoit, évêque d'Arras (15. 9. 37) (2).

Le premier dimanche d'octobre ramène la quête annuelle en faveur des écoles libres.

Leurs besoins sont aussi considérables que leurs services.

Leur avenir dépend non seulement des paroisses qui ont le bonheur d'avoir ces écoles mais du diocèse entier. Nous demandons à MM. les curés de recommander la quête avec les plus vives instances, car les bienfaits de l'école libre profitent directement ou indirectement à toutes les paroisses.

A toutes les notes que *la Semaine religieuse* a publiées les années précédentes et qu'on pourra utilement relire, nous ajoutons simplement, cette année, le passage d'une allocution récente de S. S. Pie XI.

Recevant à Castel-Gandolfo un pèlerinage d'élèves de diverses écoles paroissiales des Etats-Unis, le Saint-Père en prit occasion pour exalter l'importance de l'enseignement chrétien. Après avoir dit que ses paroles ne pouvaient suffire à louer et encourager tout ce qui se fait à cette fin, le Souverain Pontife ajouta :

« Faites savoir partout que le Saint-Père désire vivement que chaque paroisse ait, à côté de son église, une école paroissiale. Nous donnons à l'école autant d'importance qu'à l'église, et c'est tellement vrai que si Nous avions à choisir entre une église et une école paroissiale (une bonne école s'entend, telle que la désire le Vicaire de Jésus-Christ), Nous Nous trouverions fort embarrassé.

» Sans doute, on devrait dire : d'abord l'église. Mais il y a aussi d'autres considérations qui feraient préférer l'école, parce que c'est l'école qui enseigne le chemin de l'église, c'est l'école qui enseigne ce que c'est que l'église. »

Le mois d'octobre est aussi tout indiqué pour recueillir les offrandes afférentes à la Fondation

(1) Cf. *Semaine religieuse d'Angoulême* (26. 9. 37)
(2) Cf. *Semaine religieuse d'Arras* (16. 9. 37).

Charles Guillemant. A ce propos nous rappelons à MM. les curés qu'il y a lieu de distinguer toujours dans leurs envois le produit de la quête faite à l'église à tous les offices du dimanche et le montant des souscriptions recueillies à domicile.

Les circonstances nous font une impérieuse nécessité non seulement de maintenir le chiffre des années précédentes, mais de l'augmenter considérablement.

Nous sommes persuadé que clergé et fidèles répondront unanimement et généreusement à notre appel qui est celui d'innombrables familles chrétiennes qui mettent justement au-dessus de tout l'avenir éternel de leurs enfants.

Arras, le 15 septembre 1937.

† Henri-Edouard Dutoit,
évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.

Communiqué de S. Exc. Mgr Audollent, évêque de Blois (25. 9. 37) [1].

Nous recommandons, une fois de plus, avec instance la quête annuelle qui sera faite le jour de la solennité du saint Rosaire en faveur des écoles chrétiennes du diocèse.

Il s'agit là d'une œuvre primordiale, de l'une de celles sans lesquelles la France chrétienne ne saurait échapper aux effets désastreux de tant de mesures qui la visent. Faisons en sorte que le plus grand nombre possible d'enfants reçoivent, grâce à elle, les bienfaits de l'éducation chrétienne.

Dernièrement, S. Em. le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, louait les catholiques de France du zèle qu'ils déploient pour le maintien et le développement de leurs écoles libres. Mettons tout en œuvre pour mériter de plus en plus un éloge si précieux.

Nous invitons donc Nos chers diocésains à donner largement aux quêtes qui seront faites, le dimanche 3 octobre, dans toutes les églises et chapelles, au profit des écoles chrétiennes.

Les offrandes en faveur de cette œuvre sont d'ailleurs reçues en tout temps au secrétariat de l'évêché (M. Maurice Picot, Blois, 2, rue Porte-Clos-Haut, C. c. 396.35, Paris).

Blois, 24 septembre 1937.

† Georges,
évêque de Blois.

Ecoutons la parole du Pape

Allocution collective des évêques de Suisse (7. 7. 37) [2].

Nos très chers Frères,

Ecoutons la parole du Pape: tel est l'appel que nous voudrions vous adresser aujourd'hui, à l'occasion de la fête fédérale d'action de grâces.

A l'époque troublée où nous vivons, alors que, de toutes parts, suivant la prophétie du Sauveur, « de faux Christs et de faux prophètes se lèvent pour tromper les foules », c'est une sécurité très consolante pour nous de savoir qu'un chef infaillible dirige la Sainte Eglise et que ce chef est capable, au milieu des difficultés où notre monde se débat, de nous montrer sûrement le chemin du vrai bonheur. Cette grande tâche, Notre Saint Père le Pape Pie XI ne se lasse pas de la remplir et, avec un courage admirable, chaque fois que l'occasion s'en présente, il nous avertit des dangers qui nous menacent. Ses nombreuses encycliques sont, au milieu de la mer agitée de notre temps, comme des phares lumineux dont l'éclat nous montre la sécurité du port. Celui qui se fie à cette lumière ne fera jamais naufrage.

Le communisme athée [1].

La première parole du Pape à laquelle nous voudrions vous rendre attentifs est cet avertissement qu'il répète avec insistance: *Ne vous laissez pas séduire par le communisme athée.* L'encyclique relative à cet ennemi mortel de l'humanité est une émouvante mise en garde. Le Pape appelle le communisme athée le destructeur de la religion, de la dignité humaine, de la vie de famille, de l'ordre politique et social. C'est un « système rempli d'erreurs et de sophismes, opposé à la raison comme à la Révélation, une doctrine subversive de l'ordre social, dont elle détruit les fondements, et qui méconnaît la véritable origine, la nature et la fin de l'Etat, ainsi que les droits de la personne humaine, sa dignité et sa liberté ».

Le communisme est passé maître dans l'art de tromper les hommes par des promesses illusoires et par des tableaux fallacieux; il exerce, là où il réussit à s'implanter, la plus cruelle tyrannie. « Des peuples entiers sont exposés à retomber dans une barbarie plus affreuse que celle où se trouvait encore la plus grande partie du monde à la venue du Sauveur. »

Il faut donc combattre de toutes nos forces cet ennemi mortel de l'humanité, d'abord en opposant aux erreurs du communisme le véritable enseignement de la doctrine chrétienne sur la dignité de l'homme, sur la noblesse du mariage, sur la beauté de la famille, sur la justice sociale et économique; cette doctrine, le Pape l'a exposée à maintes reprises dans des encycliques inoubliables: notre devoir est de faire connaître ces documents toujours davantage et d'y conformer notre conduite. Un grand nombre d'injustices sociales n'existeraient plus, si l'on avait voulu appliquer à temps l'enseignement social de l'Eglise.

Pour vaincre le communisme athée, poursuit le Souverain Pontife, « le remède fondamental consiste dans une rénovation sincère de la vie privée et publique, suivant les principes de l'Evangile ». Sans une vraie conversion intérieure, sans une véritable croisade de prière et de pénitence, il ne sera pas possible de sortir du terrible malaise dont le monde souffre. Or, affirme Notre Saint Père le Pape, « même dans les pays catholiques, un trop grand nombre ne sont pour ainsi dire chrétiens que de nom: tout en observant plus ou moins fidèlement les pratiques les plus essentielles de la religion qu'ils se vantent de professer, ils n'ont pas le souci de perfectionner leurs connaissances religieuses, d'acquérir des convictions plus profondes. Ils s'appliquent encore moins à vivre de telle sorte qu'à l'apparence extérieure corresponde vraiment la beauté intérieure d'une conscience droite et pure, comprenant et accomplissant tous ses devoirs sous le regard de Dieu. Cette religion de façade, vaine et trompeuse apparence, déplaît souverainement au divin Sauveur, car il veut que tous adorent le Père *en esprit et en vérité.* Celui qui ne vit pas véritablement et sincèrement la foi qu'il professe, ne

(1) Cf. *Semaine religieuse de Blois* (25. 9. 37).
(2) Cf. *Courrier de Genève* (19. 9. 37).

(1) Les sous-titres figurent dans *le Courrier de Genève.*

saurait résister à la tempête violente qui souffle aujourd'hui ».

Le communisme semble être, en effet, une sorte de châtiment pour la société, parce qu'on a trop souvent méconnu les légitimes revendications de la justice sociale et parce qu'on a refusé aux travailleurs une part convenable au produit du travail. Voilà pourquoi le Souverain Pontife affirme avec une particulière insistance : « L'organisme économique et social sera vraiment constitué et atteindra sa fin lorsqu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, peuvent leur procurer. » Certes, les œuvres charitables sont belles et dignes ; mais elles ne suffisent pas en elles-mêmes : avant de parler d'aumône, il faut d'abord que la justice ait son compte. Et le Pape préconise, pour faire régner dans les relations économiques et sociales la justice et la charité, les organisations professionnelles de travailleurs et de patrons, d'ouvriers et d'agriculteurs, adaptées, naturellement, aux circonstances locales, et il leur témoigne sa vive reconnaissance pour les résultats heureux qu'elles ont déjà réalisés.

Voici encore, Nos très chers Frères, un passage particulièrement émouvant de cette encyclique, où le Souverain Pontife parle spécialement aux ouvriers : « Nous voudrions, dit-il, adresser une parole particulièrement paternelle à Nos chers ouvriers catholiques, jeunes gens et adultes. En récompense de leur fidélité, parfois héroïque en ces temps difficiles, ils ont reçu une mission très noble et très ardue. Sous la conduite de leurs évêques et de leurs prêtres, ce sont eux qui doivent ramener à l'Eglise et à Dieu ces multitudes immenses de leurs frères de travail qui, exaspérés de n'avoir pas été compris ni traités avec le respect auquel ils avaient droit, se sont éloignés de Dieu. Que les ouvriers catholiques, par leur exemple et leur parole, fassent comprendre à leurs frères égarés que l'Eglise est une mère très tendre pour tous ceux qui travaillent et qui souffrent et qu'elle n'a jamais manqué et ne manquera jamais à son devoir sacré de mère, qui est de défendre ses enfants. »

En terminant cette encyclique, que nous venons de vous résumer très brièvement, Nos très chers Frères, le Père commun des fidèles adresse un appel particulièrement pressant à la concorde entre catholiques, les conjurant de renoncer à toute dissension, et, pour hâter le retour si désirable de la paix sociale, il place toute l'action de l'Eglise contre le communisme athée sous l'égide de saint Joseph, le patron de la Sainte Eglise et le modèle des travailleurs.

Ecoutons, Nos très chers Frères, cette première parole du Pape et mettons-la en pratique, afin de ne point nous laisser envahir par le communisme athée.

Le nationalisme exagéré.

La deuxième parole du Souverain Pontife que nous voudrions vous faire entendre est celle-ci : *Gardez-vous des erreurs d'un nationalisme exagéré.*

C'est avec une véritable angoisse que le Père commun des fidèles constate le malaise profond que peut créer le sentiment national lorsqu'il ne connaît plus de bornes. Et, ici encore, le Souverain Pontife met en lumière la grandeur et la beauté de la doctrine chrétienne sur ce point d'une si brûlante actualité.

« Prenez garde, dit-il, qu'avant toute autre chose la foi en Dieu, premier et irremplaçable fondement de toute religion, soit conservée pure et sans falsification. Quiconque identifie Dieu et l'univers, abaissant Dieu aux dimensions du monde ou élevant le monde à celles de Dieu, ne peut pas dire qu'il croit en Dieu. Quiconque prend la race, ou le peuple, ou l'Etat, ou la forme de l'Etat — toutes choses qui tiennent, d'ailleurs, dans l'ordre terrestre une place nécessaire et honorable, — quiconque prend ces notions pour les retirer de la juste échelle de valeurs et les diviniser par un culte idolâtrique, celui-là renverse et fausse l'ordre des choses créé et voulu par Dieu... Seuls des esprits superficiels peuvent tomber dans l'erreur qui consiste à parler d'un Dieu national, d'une religion nationale : seuls ils peuvent entreprendre la vaine tentative d'emprisonner, dans les frontières d'un seul peuple et dans l'étroitesse de la communauté de sang d'une seule race, le Dieu créateur de l'univers, le Roi et le Législateur de tous les peuples, devant la grandeur duquel, suivant cette expression d'Isaïe, les nations ne sont *qu'une goutte d'eau.* »

Le Pape rappelle ensuite qu'aucune foi en Dieu ne peut se maintenir longtemps pure et sans alliage, si elle n'est pas soutenue par la foi au Christ... Le point culminant de la Révélation atteint par l'Evangile de Jésus-Christ est définitif ; il oblige pour toujours. Cette Révélation ne connaît point de complément apporté de main d'homme ; elle n'admet pas davantage d'être remplacée par d'arbitraires « révélations » que certains porte-parole du temps présent prétendent faire dériver de ce qu'ils appellent le mythe du sang et de la race... Celui qui, dans une sacrilège méconnaissance des différences essentielles entre Dieu et la créature, entre l'Homme-Dieu et les enfants des hommes, ose dresser un mortel, fût-il le plus grand de tous les temps, aux côtés de la personne divine du Christ, bien plus, au-dessus de lui et contre lui, celui-là mérite de s'entendre dire qu'il est un de ces prophètes de néant, auxquels s'applique le mot effrayant de l'Ecriture : *Celui qui habite dans les cieux se moque d'eux.*

Mais, poursuit le Souverain Pontife, « la foi au Christ ne saurait, elle aussi, se maintenir pure et sans alliage si elle n'est protégée et soutenue par la foi dans l'Eglise, *colonne et fondement de la vérité.* C'est le Sauveur lui-même qui a dressé cette colonne de la foi. L'ordre qu'il a donné d'écouter l'Eglise, de reconnaître dans les paroles et les commandements de l'Eglise ses propres paroles et ses propres commandements, vaut pour les hommes de tous les temps et de tous les pays... Il ne suffit pas de faire partie de l'Eglise du Christ. Il faut être encore, en esprit et en vérité, un membre vivant de cette Eglise. Et l'on n'est vraiment membre de l'Eglise que si l'on est en état de grâce, et si l'on vit en présence de Dieu, dans la pureté de l'âme ou dans un esprit de pénitence effectif et sincère ».

Et le Saint-Père ajoute : « La foi à l'Eglise ne pourra, elle aussi, se maintenir pure de toute falsification que si elle est appuyée sur la foi à la primauté du successeur de Pierre et sur l'obéissance due au Chef suprême de l'Eglise. Ainsi la foi au Christ, la foi à l'Eglise, la foi à la primauté du Pontife romain sont dans une connexion étroite et profonde. »

Enfin le Pape rappelle que c'est également sur le fondement de la foi en Dieu que repose l'ordre moral, résumé dans les dix commandements de Dieu. Ces dix commandements restent les guides imprescriptibles de l'humanité dans la réalisation de sa destinée terrestre et éternelle. C'est sur ce même fondement de la foi en Dieu que repose le droit naturel de chaque individu de pratiquer intégralement et en

toute liberté son christianisme, comme aussi le droit sacré des parents de faire valoir leur volonté dans l'éducation de leurs enfants. Aucun pouvoir civil, aucune puissance terrestre ne peut toucher ni surtout porter atteinte aux droits inviolables de Dieu et des âmes.

Encore une fois, Nos très chers Frères, nous vous en prions, écoutez la parole du Pape. Tenez compte des graves avertissements qu'il vous adresse, gardez-vous des erreurs d'un faux nationalisme. Et priez avec ferveur pour les malheureux peuples qui, de nos jours, sont les tristes victimes d'un despotisme sans frein et d'un sectarisme odieux.

L'Action catholique.

Le Souverain Pontife nous dit encore une troisième parole : *Consacrez-vous avec zèle à la pratique de l'Action catholique.*

Sans cesse, dans ses discours et dans ses écrits, le Pape revient sur cette forme d'apostolat si nécessaire à notre époque. Le Pape appelle l'Action catholique un instrument d'apostolat voulu par la divine Providence. Tous les fidèles, même les enfants, doivent y prendre part. Elle embrasse tous les domaines de la vie humaine.

L'Action catholique n'est pas, en définitive, quelque chose de nouveau : elle est aussi ancienne que l'Eglise, elle a toujours été exercée par les chrétiens fidèles. Mais les difficultés de notre temps sont telles, par suite des graves dangers qui menacent l'Eglise et les âmes, que c'est un devoir particulièrement pressant de notre époque de s'y consacrer.

Il semble, en effet, qu'une lutte décisive mette aux prises le christianisme traditionnel et un athéisme de plus en plus combatif. La lutte est dirigée contre la foi, qu'on cherche à arracher même de l'âme des enfants ; contre la sanctification du dimanche, qu'on veut empêcher par l'exagération des sports et la recherche insensée des plaisirs ; contre la sainteté et l'indissolubilité du mariage ; contre l'éducation et la morale chrétiennes, qu'on cherche à saper de toute manière par la mauvaise presse, le mauvais cinéma et le mauvais théâtre. On veut ruiner toute autorité religieuse et civile, et l'on travaille par tous les moyens à préparer la route à la révolution. Nous assistons, hélas ! à ce qu'on n'avait encore jamais vu dans l'histoire à un pareil degré : la lutte organisée et sauvage contre Dieu, le Maître éternel de l'univers. Et nous pouvons redire avec le psalmiste : « Pourquoi les nations s'agitent-elles en tumulte, et les peuples fomentent-ils de vains complots ? Les rois de la terre se soulèvent et les princes tiennent conseil ensemble contre Dieu et contre son Christ : *Brisons leurs liens*, disent-ils, *et jetons loin de nous leur joug.* »

En présence de cet état de choses, aucun fidèle n'a le droit de rester indifférent. A l'attaque redoutable des forces ennemies de Dieu il faut opposer avec vaillance et fermeté une résistance invincible, afin de ne point laisser s'éteindre dans le monde le flambeau de la foi, qui est le trésor le plus précieux de l'humanité.

Il appartient aux militants de l'Action catholique de défendre les droits éternels de Dieu et ses commandements imprescriptibles. Il faut qu'ils s'unissent pour la sauvegarde des droits de l'Eglise ; il faut qu'ils travaillent à faire respecter la sanctification du dimanche et la noblesse de la vie de famille ; il faut qu'ils mettent tout en œuvre pour que s'établisse un ordre social équitable, en vue d'adoucir, dans la mesure du possible, les souffrances matérielles de nos semblables et pour faire régner l'esprit chrétien partout où peut s'exercer leur influence. Ils travailleront ainsi de très utile manière au bien-être terrestre et moral du pays.

Plusieurs mouvements sont nés, de nos jours, ici ou là, en dehors de l'Eglise catholique, qui tendent à réaliser une réforme religieuse et morale et qui, de fait, accomplissent souvent beaucoup de bien. Rappelons-nous cependant que ce que ces mouvements cherchent à atteindre, nous l'avons à notre portée, depuis toujours et de la manière la plus sûre, dans les moyens de sanctification que notre Mère la Sainte Eglise met si abondamment à notre disposition, spécialement dans les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, dans le Saint Sacrifice de la messe et dans les exercices de la retraite. Il suffit que nous fassions avec zèle un bon usage de ces moyens de sanctification pour que leurs effets se fassent sentir dans toute notre vie, pour rayonner ensuite sur nos semblables. C'est là tout le sens de l'Action catholique.

*

C'est pourquoi, nos très chers Frères, encore une fois, nous vous demandons instamment de tenir compte des avertissements du Souverain Pontife : écoutons sa parole qui, d'une part, nous met en garde contre les dangers du communisme athée et du nationalisme exagéré, et, d'autre part, nous invite à nous consacrer avec un zèle toujours plus courageux, aux grandes tâches de l'Action catholique.

Suivant l'habitude, nous recommandons à votre générosité la quête annuelle de charité, l'œuvre des Missions intérieures, le Séminaire missionnaire suisse de Schœneck, les œuvres missionnaires pontificales, le convict Salesianum de Fribourg, et le Denier de Saint-Pierre, destiné à subvenir aux besoins du Souverain Pontife.

« Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour du Père céleste et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous. »

Donné à notre conférence annuelle d'Einsiedeln, le 7 juillet 1937.

Victor Bieler, *évêque de Sion, doyen des évêques suisses.*

Marius Besson, *évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.*

Aloys Scheiwiler, *évêque de Saint-Gall.*

Laurent-Mathias Vincenz, *évêque de Coire.*

Angelo Jelmini, *évêque de Thermes, administrateur apostolique du Tessin.*

Franz von Streng, *évêque de Bâle et Lugano.*

Bernard Burquier, *évêque de Bethléem, Abbé de Saint-Maurice.*

Les citations contenues dans l'allocution collective des évêques de Suisse sont tirées des deux plus récentes encycliques de S. S. Pie XI :

1° *Encyclique* Mit brennender Sorge (14 *mars* 1937) « *sur la situation religieuse dans le Reich allemand* » ;

2° *Encyclique* Divini Redemptoris (19 *mars* 1937) « *sur le communisme athée* ».

On trouvera la traduction française de ces deux documents pontificaux dans la Documentation Catholique, *t.* 37, *col.* 901-967 (nos 837-838).

QUESTIONS POLITIQUES

I -- Radicaux-socialistes et Front populaire

Dans notre fascicule du 17 juillet 1937 (nº 850), nous avons reproduit la discussion à la Chambre des députés et au Sénat sur le projet des pleins pouvoirs demandés par M. Léon Blum.

On se rappelle que, le 20 juin, à minuit, le ministre remettait sa démission au président de la République. Cet événement n'était point complètement imprévu.

Depuis quelque temps, soit par la voix de quelques-uns de ses chefs, soit par des motions de Comités locaux, soit au cours de la dernière session des Conseils généraux, le parti radical-socialiste a fait voter une série d'ordres du jour au sujet des réalisations du programme du Front populaire.

Nous recueillons ici quelques-uns de ces documents:

a) Avant la chute du ministère Blum

1° Ordre du jour de la Commission exécutive du Havre (23. 4. 37).

De la République (25. 4. 37), *sous le titre « Les radicaux du Havre ne participeront plus aux travaux du Front populaire »:*

Le Havre, 24 avril. — *La Commission exécutive du parti radical-socialiste havrais, réunie hier soir, a voté, après un exposé de MM. Léon Meyer, maire du Havre, et Sicre, président de la Fédération, un ordre du jour par lequel le parti radical-socialiste havrais décide de s'abstenir désormais de toute participation aux travaux du Comité de Rassemblement populaire et de décliner toute responsabilité dans les décisions de ce dernier.*

Voici le texte de cet ordre du jour:

La Commission exécutive de la Fédération des Comités radicaux-socialistes du Havre et de la région

Affirme l'attachement fidèle aux principes de défense républicaine et le désir constant de progrès social qui ont amené le parti radical à donner son adhésion tant à la formule politique du Rassemblement populaire qu'au programme de celui-ci,

Constate toutefois que l'organisme représentant cette formation politique est devenu, aux mains des extrêmes, un instrument de propagande en faveur de ces partis en même temps qu'une entreprise permanente de surenchère démagogique et de manifestations de masses génératrices d'une agitation incompatible avec le respect de l'ordre public et le maintien de la paix sociale,

Déclare que le parti radical-socialiste havrais, représentant plus des deux tiers des électeurs républicains, est fermement attaché à la liberté individuelle, à la liberté syndicale et au droit au travail pour tous, lequel est constamment violé, et qu'il ne saurait laisser se répercuter davantage une équivoque à la faveur de laquelle il est censé donner sa caution et son appui à des errements qu'il a toujours condamnés,

Fait sienne la formule saisissante suivant laquelle les radicaux en ont assez d'être ballottés de l'Union nationale, qui ne représente pas leurs opinions, au Front populaire, qui ne les représente plus.

Décide dès lors que le parti radical et radical-socialiste havrais s'abstiendra désormais de toute participation aux travaux du Comité de Rassemblement populaire, et déclinera toute responsabilité dans les décisions de ce dernier.

Dans son numéro du 26 avril 1937, le Temps *commentait cet ordre du jour en ces termes:*

Jusqu'à présent les inquiétudes d'un grand nombre de radicaux devant la politique du Front populaire ne s'étaient guère manifestées que par des conseils ou des avertissements plus ou moins énergiques prodigués dans les Congrès ou bien à la tribune du Sénat et de la Chambre. A Biarritz, on se demandait si le parti ne serait pas entraîné au delà des limites qu'il s'était tracées. Des conditions avaient été posées qui n'ont pas été tenues. Toutes les illusions se sont envolées l'une après l'autre. Il n'en restait plus beaucoup à Carcassonne, au rassemblement des Jeunesses radicales. Mais voici que, pour la première fois depuis dix mois, un geste de rupture est ébauché.

Les radicaux-socialistes du Havre, dans un ordre du jour motivé, déclarent qu'ils s'abstiendront « désormais de toute participation aux travaux du Comité du Rassemblement populaire », et déclineront « toute responsabilité dans les décisions de ce dernier ».

Quelles vont être les conséquences de cet acte? Il est difficile de le prévoir. Les radicaux-socialistes du Havre restent attachés sans doute « au principe de défense républicaine » ; ils ne renoncent pas au « désir constant de progrès social » qui a amené leur parti « à donner son adhésion tant à la formule politique du Rassemblement populaire qu'au programme de celui-ci ». Mais ils se sont aperçus que « l'organisme représentant cette formation politique est devenu, aux mains des partis extrêmes, un instrument de propagande en faveur de ces partis, en même temps qu'une entreprise permanente de surenchère démagogique et de manifestations de masses génératrices d'une agitation incompatible avec le respect de l'ordre public et le maintien de la paix sociale ». Ils ont constaté que la liberté individuelle, la liberté syndicale, le droit au travail pour tous sont constamment violés. Ils ne veulent pas « laisser se perpétuer davantage une équivoque à la faveur de laquelle » ils sont censés donner leur caution et leur appui « à des errements qu'ils ont toujours condamnés ». Ils ouvrent enfin les yeux, et ils voient que le Rassemblement populaire, sous couleur de lutter contre une illusoire menace de « fascisme », conduit le parti radical à se faire le complice et l'instrument de la dictature révolutionnaire et du bouleversement social.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'il était facile de prévoir cette évolution? Dans le Rassemblement populaire, les éléments attachés à l'ordre public, aux libertés républicaines, au droit démocratique, ne forment qu'une minorité. Les révolutionnaires marxistes ont à la fois le nombre, la force et l'audace. Comment ne seraient-ils pas les maîtres? L'initiative même du Rassemblement populaire est venue des communistes, dont la tactique, conformément aux décisions et aux ordres du dernier Congrès de la IIIe Internationale, consiste à utiliser les formules démocratiques pour détruire la démocratie et la liberté. L'organisation d'un double pouvoir — un gouvernement légal qui donne l'illusion d'un respect de la Constitution républicaine, un gouvernement des masses dont la pression victorieuse s'exerce sans cesse sur le premier, — tel est le moyen employé par les meneurs révolutionnaires pour réaliser leurs desseins. Le pouvoir légal règne et ne gouverne

pas, le pouvoir illégal gouverne sans régner. Dans ces conditions, il était inévitable qu'on en arrivât au point où nous en sommes. Le parti communiste s'est rendu maître des organisations ouvrières après avoir paru se plier aux disciplines qui devaient garantir l'indépendance syndicale. Comment ensuite n'aurait-il pas la haute main dans une coalition politique où le parti radical est à peu près seul en face d'une majorité marxiste ?

Le « gouvernement des masses », il faut lui rendre cette justice, n'a du reste nullement agi en secret et par des moyens détournés. Il ne s'est pas contenté de demander, il a exigé. Il n'a pas suggéré, il a donné des ordres. Hier encore, au meeting de Vincennes, M. Jouhaux, après avoir exposé les revendications syndicalistes, et notamment celle d'un emprunt de 10 milliards pour les grands travaux, n'a pas craint de déclarer : « Nous voulons aujourd'hui réclamer, je dirai même, si le mot n'est pas trop fort, imposer cette politique de construction. » Le mot n'est pas trop fort, en effet. Depuis dix mois le pouvoir illégal a imposé ses volontés à la nation et s'est efforcé de détruire peu à peu les vestiges des libertés constitutionnelles.

Que des radicaux le constatent enfin et qu'ils s'en effrayent, nous n'en sommes pas surpris. Qu'ils décident de ne pas laisser se perpétuer plus longtemps l'équivoque à la faveur de laquelle la démocratie est mise en péril, nous n'avons pas à les en louer. Ils ne font que revenir aux doctrines de leur parti, qui n'est pas un parti de dictature marxiste et de lutte de classes, qui a toujours proclamé son attachement à la liberté et à l'ordre social. Nous n'avons jamais demandé au parti radical que d'être lui-même.

Mais un geste comme celui des radicaux du Havre y suffit-il ? Et même s'il se généralisait, même si le parti radical tout entier se séparait des marxistes, comment pourrait-il assurer son indépendance et retrouver son vrai visage ? Il n'y aurait qu'un seul moyen, que nous nous obstinons à rappeler : la réforme électorale, la représentation proportionnelle qui, seule, permettra aux républicains radicaux de ne plus être ballottés, comme ils s'en plaignent, de l'Union nationale au Front populaire. Ils commencent à voir où ce dernier les conduit. Il leur faudrait encore savoir comment ils se conduiront eux-mêmes.

2° Ordre du jour du Conseil général du Tarn.

Le Conseil général du Tarn, par 24 voix contre 8 et 2 abstentions, a voté l'ordre du jour suivant (Temps, 25. 4. 37) :

Le Conseil général du Tarn demande avec force au gouvernement :

1° De prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la propriété individuelle, la liberté du travail, la liberté de réunion et pour assurer l'ordre public dans la légalité républicaine ;

2° De préparer le redressement de la situation financière en établissant un budget tendant vers un équilibre aussi rigoureux que possible ;

3° De protéger et de défendre les classes moyennes, véritable armature du régime ;

4° De ne pas envisager une extension du programme du Rassemblement populaire sans accord préalable avec les partis contractants.

Et sous ces conditions nettement et loyalement exprimées, lui fait confiance dans son œuvre difficile.

3° Ordre du jour du comité radical et radical-socialiste de Cannes.

Du correspondant particulier du Temps (26. 4. 37), *cette dépêche datée de Toulon, 25 avril :*

Dans son assemblée générale, le Comité radical et radical-socialiste de Cannes a voté à l'unanimité un ordre du jour, déclarant « qu'il maintient sur le plan général son adhésion au Front populaire, mais à la condition expresse que le gouvernement prendra les mesures pour faire respecter la propriété individuelle, la liberté du travail et la liberté de réunion ; que le programme ancien du Rassemblement populaire ne sera modifié ni changé qu'en plein accord entre toutes les parties contractantes ; que les classes moyennes seront protégées et qu'un vigoureux effort sera accompli pour redresser la situation financière et ramener la confiance et la prospérité du pays ».

4° Réponse de M. Campinchi aux députés modérés de Paris (25. 4. 37) (1).

Du Temps (26. 4. 37) :

Mes chers Collègues,

Je trouve, en rentrant à Paris, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et j'y réponds sans tarder.

Le fait que vous signalez est regrettable. Nous

---

(1) Cette lettre du président du groupe radical-socialiste à la Chambre des députés est une réponse à celle que lui avaient adressée MM. Fernand-Laurent, Bertrand d'Aramon, le Dr Cousin, MM. René Dommange, Frédéric Dupont, Charles des Isnards, Noël Pinelli, Pierre Taittinger, Wiedemann-Goiran, députés de Paris.

En voici le texte d'après *le Temps* (22. 4. 37) :

« Mon cher Président,

» Vous estimerez avec nous bien certainement que nous sommes à une époque où l'autorité ne va pas sans la responsabilité et que celle des élus qui, à un titre quelconque, prétendent diriger l'opinion est, en présence de certains faits, directement engagée.

» Vous êtes président du parti radical-socialiste à la Chambre. Vous êtes un juriste éminent. Plusieurs d'entre nous vous rencontrent quotidiennement dans les prétoires. Ils ont confiance que la loi ne saurait avoir de défenseur plus vigilant que vous.

» Vous voudrez bien trouver ci-joint copie de la lettre que nous adressons à M. le président du Conseil pour signaler à son attention personnelle un cas formel, précis, de violation de la liberté du travail. Sans doute notre position politique lui apparaîtra-t-elle un motif suffisant pour ne point nous répondre. C'est pourquoi nous prenons le parti de nous adresser à vous en vous demandant de joindre vos insistances, sans doute plus efficaces, aux nôtres.

» Nous sommes persuadés que vous tiendrez comme nous à savoir si, en France, la liberté du travail, proclamée par la Déclaration des droits de l'homme inscrite dans la loi et sanctionnée par deux articles du Code pénal, est encore une réalité.

» Nous vous prions d'agréer, mon cher Président, l'assurance de nos sentiments les meilleurs. »

Voici le texte de la lettre adressée à M. Léon Blum :

« Monsieur le Président du Conseil,

» M. Deux, entrepreneur de plomberie et couverture, est chargé, à l'Exposition, des travaux du pavillon de la publicité.

» Le 2 mars, M. Brulé, délégué de la C. G. T., prétend empêcher huit ouvriers de cette maison de poursuivre leur travail; le patron les invite à continuer; six s'en vont. Le lendemain, nouvelle intervention du délégué Brulé, qui somme M. Deux de déguerpir lui et ses hommes.

» Usant de son droit strict, M. Deux licencie les six hommes qui ont abandonné le chantier.

» Mardi dernier, il tente de remplacer les hommes qui l'ont quitté par d'autres ouvriers embauchés à l'office de

sommes d'accord avec vous sur la nécessité de l'ordre; j'aimerais que vous fussiez d'accord avec nous sur celle de la justice.

Il ne s'agit pas, en effet, de s'attarder aux intrigues ou aux combinaisons parlementaires, mais de savoir si l'on veut sauver le présent état social. Pour y parvenir, nous pensons qu'il faut de l' « avenir dans l'esprit ». Si les classes, dites dirigeantes, avaient manifesté plus de générosité au cours d'un siècle qui a vu leur ascension, il est sûr que le monde ouvrier, ayant été moins maltraité, se fût montré moins exigeant.

Sur les questions que pose votre lettre, la doctrine radicale n'a pas cessé d'être ferme : liberté, propriété, autorité, réformes aussi hardies que possible, dans la légalité, souci permanent des plus hauts intérêts du pays. Les déclarations de nos Congrès, les discours des chefs, notre incessante propagande ont condamné les grèves abusives, les occupations illégales, les entraves à la liberté du travail, les atteintes à la liberté de réunion, la lenteur des travaux de l'Exposition.

Manifestations verbales, dites-vous, condamnations de principe ? Pardon ! Que proposez-vous ? Les mitrailleuses devant l'usine, et que l'ordre règne à Paris comme il y a cent ans à Varsovie ? Personne n'y songe. Le nombre est entré dans la vie publique. Reportez-vous au récent ouvrage de Charles Benoist, sur la *Crise de l'Etat moderne*, pour les conséquences à en tirer.

Si les solutions de force sont à écarter, comment assurer l'ordre, sinon par l'adhésion profonde des masses et une conscience de plus en plus nette de leur devoir ? Education politique à parfaire, non pas violences à exercer.

Le président du Conseil a déjà fait entendre solennellement les paroles nécessaires; peut-être voudra-t-il le faire d'une façon plus pressante encore, en utilisant son exceptionnelle autorité sur la classe ouvrière.

Elle n'a pas répondu à son appel comme on l'eût souhaité. Les radicaux sont les premiers à le regretter, et ils pensent qu'il faut en finir avec cette agitation plus irritante encore que profonde, sous peine de mettre en péril toute la récente législation sociale. La grève est une chose sérieuse, et l'on doit n'y recourir qu'à bon escient, si l'on veut lui maintenir son efficacité.

Mais, en face, va-t-on continuer de bouder à ces réformes, que la papauté elle-même tenait pour nécessaires, dès 1891 ? Beaucoup de conservateurs français gagneraient à méditer sur les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, dont la hardiesse pourrait les inquiéter autant que le programme du Rassemblement populaire. (Salaire minimum, légitimité des syndicats ouvriers, salariat tempéré par le contrat de société, etc.).

Vous signalez les violations de la loi. D'accord. Mais, loin de vouloir profiter des difficultés du moment, les radicaux redoutent qu'elles ne soient fatales au pays, et ils jugent plus conforme à l'intérêt national d'aider le gouvernement à les résoudre.

5° Discours de M. César Campinchi.

Chambre des députés (8. 5. 37).

M. César Campinchi. — Messieurs, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'hémicycle pour se rendre compte que le débat est épuisé depuis le discours de M. le président du Conseil. (*Interruptions à droite.*)

M. Joseph Massé. — Alors, ce n'est pas la peine de prendre la parole ! (*Rires à droite.*)

M. César Campinchi. — M. Joseph Massé, qui m'interrompt, est un homme très subtil. Il a devancé ma pensée d'un court instant, car j'allais expliquer que, si je n'avais consulté que mon propre désir, je ne serais pas monté à la tribune, et que je suis ici en service commandé pour parler au nom du groupe radical. Ainsi, mon cher collègue, vous avez l'explication que vous souhaitiez. (*Applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.*)

Mais, puisque j'ai l'occasion de monter à la tribune, je voudrais répondre à une interpellation qui m'a été adressée, si je ne me trompe...

M. Gaston-Gérard. — Prématurément.

M. César Campinchi. — ... car, avec ma naturelle présomption, j'ai cru, ce matin, en lisant les journaux, que j'avais siégé hier au banc du gouvernement. (*Sourires.*)

M. Gaston-Gérard. — Cela viendra !

M. César Campinchi. — Dieu vous entende ! (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Je ne dirai pas que cela dépend absolument de vous et je ne dirai pas non plus que cela dépend de moi. (*Sourires.*)

M. Pierre-Étienne Flandin. — Ce serait la première fois, en tout cas, que le groupe radical tiendrait son mandat de Dieu. (*Rires.*)

M. César Campinchi. — Nous ne sommes plus anticléricaux, Monsieur Flandin. (*Exclamations à droite.*) Il nous est même arrivé de signaler à des collègues de la droite des encycliques qu'ils pourraient lire avec profit. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Messieurs, j'indique tout de suite que, si vous avez envie de m'interrompre, il ne faut pas vous en priver...

M. le président. — Je proteste : il faut que nos collègues s'en privent, au contraire. (*Sourires.*)

M. César Campinchi. — ... mais, comme je désire

---

placement. Il engage 4 ouvriers *porteurs de leur carte de cégétiste*. Mais M. Brulé et un second délégué nommé Toutin interviennent et s'opposent à l'embauchage : interdiction de travailler! Pour l'Exposition, c'est seulement la Bourse du travail qui doit fournir la main-d'œuvre.

» Le même jour, M. Deux est reçu à la présidence du Conseil par un de vos subordonnés, qui l'invite à licencier tous ses ouvriers, excepté trois anciens, et à réembaucher pour le reste, à la Bourse du travail, le tout sous peine de quitter l'Exposition. M. Deux refuse. Hier mardi, plus de cent ouvriers attendaient les couvreurs de la maison Deux sur le chantier. « Ramassez votre matériel, ordonnèrent les délégués, fichez le camp, vous n'avez plus rien à faire ici. »

» Tels sont les faits, Monsieur le Président du Conseil; ils constituent incontestablement une atteinte flagrante à la liberté du travail proclamée par la Déclaration des droits de l'homme, inscrite dans la loi, sanctionnée par deux articles du Code pénal. Oui ou non, entendez-vous couvrir votre subordonné et approuver cette intolérable dictature?

» Représentants de la population parisienne, tant au nom des employeurs que des ouvriers qui entendent demeurer libres, nous avons le devoir absolu de vous le demander, en soulignant une fois de plus, dans cette circonstance, votre responsabilité personnelle.

» Sans doute, cette fois encore, trouverez-vous plus commode de ne pas répondre, mais l'opinion, vous le pensez bien, ne se méprendra pas sur le sens de votre silence, il signifiera : ou bien que vous couvrez votre subordonné et, chef du gouvernement, sanctionnez par votre approbation la violation flagrante de la loi, ou bien que, la désapprouvant, vous n'avez plus ni le courage ni le moyen de la réprimer. Ou bien vous vous faites par votre silence le complice de ceux qui, cyniquement, violent la liberté du travail, ou bien vous abdiquez.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les nouvelles assurances de nos sentiments de haute considération. »

ne rester à la tribune que l'espace de cinq à dix minutes...

M. Gaston-Gérard. — Quel dommage !

M. César Campinchi. — ... je vous prie, pour éviter le dommage que M. Gaston-Gérard veut bien signaler, de me consentir ce crédit, à court terme. (*Sourires.*)

On a fait appel au parti radical, de diverses parties de l'Assemblée et même au dehors. A plusieurs reprises, dans la presse, on a laissé entendre que le parti radical était considéré, par une fraction importante de l'opinion conservatrice, comme devant être le sauveur dans les difficultés qui assaillent le pays de toutes parts.

On est allé plus loin et on a adressé, ici et ailleurs, des invites pressantes à certains de nos chefs, au point qu'on a pensé parfois les compromettre.

Les choses ont bien changé depuis trois ans !

Il y a trois ans, la doctrine radicale était ce qu'elle est aujourd'hui. Nous n'avons pas changé, mais c'est vous, Messieurs, qui avez changé. (*Interruptions à droite.*)

On a eu raison de dire que la rancune n'est pas un état d'âme politique.

M. François Valentin. — Sans cela, vous ne seriez pas avec les communistes. (*Rires au centre et à droite.*)

M. César Campinchi. — Nous voulons bien oublier et nous aimons à croire que nous sommes très aimés pour nous-mêmes. (*Interruptions à droite.*)

Mais nous pensons aussi, pour répondre à l'interruption qui vient d'être lancée à la cantonade et d'une voix puissante, que, si on nous aime pour nous, on nous aime surtout contre quelqu'un : c'est la manière la plus passionnée. (*Rires et applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Eh bien, Messieurs, il ne faut pas se tromper : Je me vois contraint de rappeler — je ne suis pas sûr que ce soit pour la dernière fois — que le parti radical est entré dans la formation du rassemblement populaire, qu'il y a contracté librement des alliances électorales, et que ces alliances se sont étendues sur le plan gouvernemental.

Cela nous impose des devoirs que vous comprendrez, Messieurs, puisque vous avez aussi des alliés. Nous sommes fidèles à notre parole, et nous le resterons, aussi longtemps que le gouvernement sera fidèle à la sienne. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. François de Saint-Just. — Tant pis pour le pays !

M. César Campinchi. — Ainsi, Messieurs, nous répondrons à l'appel de M. Maurice Sarraut qui, au Congrès de Carcassonne, a adjuré le parti radical de ne pas oublier ses origines populaires, et nous montrerons qu'il n'y a pas, selon nous, d'autre politique que celle qu'a voulue le pays aux élections de mai 1936. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

On aurait donc tort de se bercer de l'espoir fallacieux que les radicaux prendront la grave responsabilité de briser la majorité du Front populaire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Messieurs, ce que je viens de dire me paraît assez clair, et même assez franc. (*Interruptions à droite.*)

M. Pierre Pitois. — Tout autant que la formule : « Périsse le radicalisme... »

M. César Campinchi. — Cette formule, vous ne l'avez pas entendue, parce que vous n'êtes pas un familier des réunions populaires. Et je suis sûr que vous désirez que périssent le radicalisme et aussi la démocratie. (*Interruptions à droite.*)

L'hémicycle était si serein, quand je suis monté à la tribune, que je suis étonné qu'il soit maintenant si agité. Est-ce parce que je viens de dire que nous sommes loyaux et fidèles à la parole donnée ? Vous devriez nous approuver, parce que vous vous imposez, je suppose, les mêmes devoirs.

M. Jacques Poitou-Duplessy. — Dans un ménage, il faut être fidèle, évidemment.

M. César Campinchi. — Sur cette interruption familière, je passe à un second ordre d'explications.

Je viens de faire preuve d'une grande franchise en m'expliquant sur la position du parti radical. Cette franchise me commande aussi — peut-être serai-je maintenant moins interrompu par nos collègues qui siègent à droite de cette Assemblée — de me tourner vers le banc des ministres pour leur dire qu'il faut reconnaître qu'il y a un assez profond malaise dans l'opinion.

Ce malaise, selon moi, n'est pas provoqué par le programme et la réalisation du programme du Front populaire, qui s'imposait, Messieurs, car si vous voulez sauver cet état de civilisation et éviter la révolution, il faut procéder par voie de réformes. C'est du moins notre sentiment. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Ce malaise est provoqué plutôt par la façon dont ces réformes si nécessaires sont accueillies par une partie du monde ouvrier qui, loin de paraître s'en réjouir, passe sans cesse à de nouvelles exigences, au risque, semble-t-il, de tout compromettre.

M. le président du Conseil, dans un discours d'une rare élévation et qui a répondu à nos préoccupations, a dit hier — je pense ne pas déformer sa pensée si même je la prolonge — que la classe ouvrière n'est qu'une partie de la nation, que, pour les ouvriers comme pour les patrons, pour les travailleurs comme pour les bourgeois, il est des devoirs qui s'imposent et qui sont corrélatifs, compensatoires de certains droits.

Il n'y a rien à ajouter à cette heureuse définition.

Le patronat de droit divin, c'est désormais une chose et une formule périmées. Mais il ne faudrait pas — vous voyez dans quel sentiment je m'exprime — qu'on puisse demain parler de salariat de droit divin. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Patronat et salariat constitutionnels !

Il ne faudrait pas que la classe ouvrière de ce pays fît montre de cet autoritarisme parfois aveugle qu'à tant de reprises et si légitimement elle a reproché au patronat français.

Le monopole d'embauche — c'est la formule — à cet égard, tous les hommes d'ordre — j'entends par là l'Assemblée tout entière — ont eu satisfaction par la lecture qu'ils ont pu faire des journaux hier soir.

La Confédération générale du travail a affirmé le principe de la liberté d'une manière solennelle; je pense que ce ne sera pas un principe sur lequel la classe ouvrière voudra s'appuyer pour mieux le faire céder.

Je dis, en pesant mes mots et en précisant autant que je peux ma pensée, qu'il n'est pas tolérable qu'un ouvrier qui cherche du travail pour ses enfants ne puisse pas en trouver, parce que la carte du syndicat auquel il adhère est d'une couleur différente de celle de la C. G. T.

Chasser un travailleur, fût-il un travailleur chrétien, parce qu'il ne partage pas l'opinion de telle ou telle partie de la classe ouvrière qui domine aujourd'hui le monde du travail, ce serait vraiment un recul de trois siècles, la négation de la liberté de conscience et — disons-le pour tout résumer — une conception fasciste du travail. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

M. André Daher. — Mais, si le fait se reproduit, soutiendrez-vous encore le Front populaire ?

M. César Campinchi. — On sait bien que, dans certain pays, les travailleurs ne sont admis que dans le syndicat qui a l'agrément du gouvernement ; tout le monde a reconnu que je voulais parler du gouvernement italien.

Voilà notre opinion, et l'accueil que je reçois de ce côté de l'Assemblée (*la droite*) et même de cet autre (*l'extrême gauche*) m'indique assez que nous sommes d'accord quelles que soient nos divergences subalternes. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jacques Poitou-Duplessy. — Mais les communistes ne vous ont pas applaudi.

M. César Campinchi. — J'allais précisément — voyez la rencontre ! — m'adresser à nos collègues communistes, et même à la majorité tout entière.

Nous avons eu, à la délégation des gauches, notamment au cours d'un débat récent, une discussion qui a été largement et amplement déformée par la presse mais qui n'a pas cessé — j'en donne le public témoignage — d'être courtoise, je dirai même cordiale.

Nous avons une politique à réaliser. La majorité le veut-elle ? Veut-elle la réussite de l'expérience Léon Blum ? Sans aucun doute ! Alors elle ne doit pas exiger du gouvernement ce qu'il ne peut pas financièrement, matériellement, donner. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Je dirai, en outre, à mes amis de la majorité qu'il ne convient pas de promettre ailleurs ce qu'on n'est pas assuré de tenir ici. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite et à l'extrême gauche.*)

J'ajoute que la majorité a le devoir strict et impérieux de ne pas susciter ailleurs certains désirs qui sont bien naturels.

On parle de certaines réformes, par exemple de la retraite des vieux travailleurs. Elle est, dit-on, très populaire dans le pays et je le comprends. Mais nous avons — je le dis avec gravité — le devoir, loin de susciter ces désirs, de les apaiser, et je crois pouvoir affirmer, sans être contredit, que le parti radical, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, s'est toujours fait honneur de mettre en concordance absolue son activité parlementaire et sa propagande électorale. (*Applaudissements à gauche.*)

Alors, Messieurs, il faut aujourd'hui dire très clairement que nous ne pouvons pas engager 10 milliards dans la politique des grands travaux. Il faut le dire nettement ici et ailleurs, alors surtout que le petit et le moyen commerce plient sous le faix, que les malheureux qui n'ont que des revenus fixes sont dans une situation proche de la famine et que le monde paysan est dans une situation précaire et parfois douloureuse. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En terminant, je m'adresse plus spécialement au gouvernement, qui se trouve en présence de graves problèmes qui ne sont pas, nous le savons bien, seulement des problèmes de technique financière ou économique.

Le problème qui s'impose au gouvernement et dont la solution commande en quelque sorte tous les autres, c'est le problème de l'autorité dans la démocratie.

Le gouvernement a le devoir de se tracer une ligne idéale derrière laquelle il ne reculera pas, un point d'arrêt après lequel il doit dire : « Non ! » quand il faut dire « Non ».

Et je suis tout naturellement amené à parler des retards de l'Exposition. Ils ne constituent, jusqu'à présent, qu'une humiliation nationale (*Applaudissements à gauche et au centre. — Mouvements divers à l'extrême gauche*), il ne faut pas qu'ils deviennent une humiliation internationale. Disons-le, parce que c'est la vérité : on est choqué que les ouvriers français, si laborieux, si sensés, et dont l'esprit politique est indéniable (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre*), manifestent des lenteurs qui paraissent vraiment un peu trop volontaires. (*Très bien ! très bien ! au centre.*) Ne trouvez-vous pas — sans employer de grands mots — qu'on doit, non pas s'indigner, mais regretter ces procédés ; il faut avoir le courage de le dire. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre. — Interruptions sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

En apportant ces réserves ou ces critiques, je crois rendre service au Gouvernement en même temps qu'à tous les partis de la majorité. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Nous avons appris, par exemple avec regret — — pour ne pas dire davantage, — que les travailleurs de l'alimentation ont annoncé vingt jours à l'avance qu'ils se mettraient en grève le 24 mai, c'est-à-dire la veille de l'ouverture de l'Exposition. C'est là une pression intolérable qu'un Gouvernement ne doit pas tolérer. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Et, en regard de ces procédés, vous avez pu lire dans la presse anglaise que les mineurs du Pays de Galles ont décidé à l'unanimité de travailler le 12 mai, c'est-à-dire le jour du couronnement.

Cela a une autre allure, qu'on me permette de le dire.

Il y a un état d'esprit que notre classe ouvrière a le devoir d'abandonner. Elle ne doit pas penser qu'elle peut tout se permettre parce qu'elle peut espérer que le gouvernement peut tout tolérer. Non ! cela n'est pas une méthode admissible. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président du Conseil, hier, a parlé avec force. Nous lui demanderons demain d'agir, s'il le faut, avec fermeté. (*Applaudissements à gauche.*) L'heure des adjurations est passée.

Votre prestige, Monsieur le Président du Conseil, est grand, il est mérité, et il s'étend sur la nation tout entière. Certains d'entre nous ont pu le nier, pour les besoins d'une politique, mais nombre de nos collègues, qui ne vous applaudissent pas et qui même vous critiquent ici, répéteraient la parole que prononçait M. de Villèle en 1827 à propos du budget d'un milliard : « Saluez-le ! »

Il faut saluer le gouvernement de M. Léon Blum ; un jour peut-être nous pourrions le regretter. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Le prestige très grand de M. le président du Conseil est fait non seulement de son talent — le talent n'est pas tout, même s'il est exceptionnel — mais aussi de l'ampleur de sa culture politique et de sa sincérité de militant socialiste. Il est le premier militant de son parti.

Il a, avec ce prestige, un puissant instrument qui peut vraiment être très efficace au regard de la classe ouvrière.

Je n'ai entendu donner de leçon à personne ; je suis trop légitimement modeste pour cela.

Seulement, je crois qu'il nous reste à accomplir une œuvre commune très importante.

Et, pour la réaliser, il nous faut une bonne volonté commune. Cette bonne volonté, je la résume : à la classe ouvrière, il faut de la patience ; à la majorité, il faut de la sagesse ; au gouvernement, l'auto-

rité sans laquelle on ne peut rien fonder de durable. *(Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à l'extrême gauche et à droite.)*

6° Discours de M. Herriot à Lyon (10. 5. 37).

Au cours d'un déjeuner que la Section lyonnaise du Comité républicain du commerce et de l'industrie a offert le 10 mai 1937 au président général de ce groupement, M. le sénateur Paul Jourdain, le président de la Chambre, qui assistait à cette manifestation, a pris la parole à la demande des convives. Faisant, après les orateurs qui l'avaient précédé, notamment M. Melon, président de la Section lyonnaise, et M. Olivier, président du Comité central de l'organisation professionnelle, allusion à l'atmosphère troublée dans laquelle le pays vit depuis quelques mois, M. Herriot a déclaré qu'il faut proscrire les gestes de haine, essayer d'être juste toujours:

Aux travailleurs, il faut faire comprendre que nous entendons les traiter comme ils le méritent et comme ils y ont droit, c'est-à-dire avec affection, avec intelligence. Nous réprouvons donc ceux qui ont imposé des conditions de travail si dures que le travailleur ne pouvait plus, sans avoir recours à l'assistance publique, se créer une famille et se donner une existence convenable.

Travailleur, nous le considérons comme civiquement notre égal. Nous sommes des républicains et ici vous êtes particulièrement des républicains qui ont conscience de leur idéal.

Ce travailleur, nous souhaitons sa collaboration, sa collaboration raisonnée. A un Français, quand on lui parle de ses droits, on peut aussi lui parler de ses devoirs, et quand on s'adresse à un travailleur de chez nous, ce doit être pour mettre dans son esprit des idées simples et justes.

Le travailleur, en ce moment, lutte contre la cherté de la vie. Dans ce domaine, il y a peut-être des excès, des abus qu'il convient de réprimer, j'en suis d'accord, mais au travailleur je lui dis, les yeux dans les yeux : « Si tu crois qu'on peut lutter contre la vie chère en restreignant la production, tu te trompes. Si on te le dit, on te trompe. Il faut collaborer à la production, travailleur, et comprendre que tu travailles pour toi-même et qu'en collaborant tu assures ton propre bonheur. Ta prospérité, ta dignité sont liées à celles de toute la nation.

» Quand on parle de la balance commerciale, de l'excédent des importations sur les exportations, le travailleur peut croire que ce sont là des distractions de statisticiens. Je te dis, travailleur, que cela te touche au vif et que ceux qui ne t'en avertissent pas te cachent la vérité. Je te le dis : si cet écart s'accentue, c'est notre or qui s'en va. Ne réponds pas : Qu'il s'en aille! L'or s'en ira, soit. Mais, sache-le bien, le franc reste et, avec le franc, c'est ton salaire qui est atteint.

» Elle n'est pas indéfinie, la course des salaires! En étudiant l'histoire de la Révolution, j'ai acquis cette certitude que la chute du régime républicain, à la fin du Directoire, est due bien moins à l'augmentation du prix des denrées qu'à la baisse de la valeur des assignats. Travailleur, je t'avertis! Songe à tes enfants, songe à ton pays. Tu as souffert dans l'exercice de tes droits. Tu as vu des abus. Il est possible que tu aies été inquiété dans ta vie matérielle pour tes opinions. Mais, fais attention aujourd'hui! Ce régime est passé ; il ne reviendra pas. Ecoute ceux qui te demandent de ne pas commettre à l'égard des autres ce qui t'a tant offensé. »

J'ajoute une dernière pensée. Je dis au travailleur : « Aime le travail! et crois-y. Nous avons défendu la République avant toi parce que nous l'avons considérée comme le régime du travail. Nous aimons la République, principalement parce qu'elle a restitué au travail sa dignité. »

L'ancien président du Conseil a insisté sur la nécessité du travail et a conclu en ces termes :

Je n'ai pas, pour ma part, d'autre ambition que de rester pareil à ce que j'étais, il y a trente ans, dirigé tout entier vers la défense du régime qui doit permettre à toutes les idées de s'exprimer dans la paix. Mais j'en avertis solennellement le peuple : ce régime ne peut plus supporter de trop grandes secousses. Notre pays a tellement souffert, subi de telles diminutions de substance, qu'il faut prêcher l'union et la justice afin de lui épargner de nouveaux malheurs intérieurs et extérieurs qui lui seraient peut-être fatals. Je bois à l'union de tous les Français dans la paix et dans l'amour de la République (1).

7° Discours de M. Marchandeau (19. 5. 37).

Invité par le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de la Haute-Garonne, M. Paul Marchandeau s'est rendu à Toulouse pour y faire une conférence. Auparavant reçu par la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Haute-Garonne, il y a fait une déclaration dont nous extrayons les passages suivants (Ere Nouvelle, 20. 5. 37) :

[...] Dès le mois de juillet 1936, déclare ensuite M. Marchandeau, j'indiquais à la tribune de la Chambre que même si l'on partageait la foi qui animait les partisans de la politique nouvelle, si l'on pensait qu'ayant développé les moyens d'achat on rendait à la production une plus grande activité, permettant de répartir les charges supplémentaires sur un plus grand nombre de produits et sur un plus grand nombre de transactions, il ne fallait pas méconnaître la nécessité d'opérer le sauvetage de la moyenne et de la petite production. Sans cela, tout le système sur lequel étaient basées les réformes sociales récemment votées, risquait d'être compromis.

Je demandais alors qu'une politique économique hardie tendant à accorder à tous autant de justice qu'on en avait voulu pour le salariat, soit mise en œuvre et pour aboutir à une reprise durable de l'activité et donner aussi bien aux producteurs qu'aux employés de leurs entreprises une sécurité indispensable...

Mon appel n'a pas été entendu.

[...] C'est dans l'organisation des producteurs, dans le contrôle de cette organisation, dans le concours égal donné par l'Etat à tous ceux qui doivent concourir à la prospérité générale que seront trouvés les remèdes de la situation présente. Le rôle des dirigeants n'est pas de laisser créer une atmosphère de haine, mais, tout au contraire, de pousser à la collaboration confiante.

Cela n'est possible que si, à la base de l'action réformatrice, se trouve reconnue la solidarité des classes, et s'il n'est plus permis à personne de croire que les uns peuvent vivre en exploitant uniquement le travail des autres ou, en sens inverse, que le problème se résume en une distribution de la richesse acquise apportant aux nouveaux détenteurs de la fortune la possibilité de vivre à peu près oisifs jusqu'à l'épuisement de toutes les ressources du pays. [...]

---

(1) Cf. *Temps*, 12. 5. 37.

8° Déclaration et article de M. Marcel Régnier (28.-30. 5. 37).

M. Marcel Régnier, sénateur de l'Allier, ancien ministre, a fait les déclarations suivantes, à Moulins, le 28 mai (cf. Temps, 30. 5. 37) :

J'entends ou je lis de beaux discours. Tous nous promettent le respect des libertés républicaines, la prédominance de l'intérêt général, le rétablissement de l'autorité légale plus nécessaire dans une démocratie en évolution constante que dans tout autre régime.

C'est fort bien. C'est d'autant mieux que ces discours prononcés par le président du Conseil ou par les seuls ministres qui comptent dans son ministère, parce qu'ils connaissent leur métier, c'est d'autant mieux, dis-je, qu'ils viennent après les constatations multiples et fâcheuses des pires désordres et des plus graves violations de la légalité et des libertés.

Ils les constatent pour les regretter et les blâmer et démontrent vigoureusement les dangers de leur prolongation. Ils devraient donc être les précurseurs d'un redressement vigoureux, chaque jour plus urgent et plus nécessaire. Ils font naître l'espoir, mais pas longtemps, car, tout de suite, on s'aperçoit que rien n'est changé et que les abus continuent et s'aggravent. Ce sont les grèves sur le tas, ce sont les violences organisées et tolérées contre les braves gens qui, restés indépendants, entendent travailler.

C'est la carence de toute autorité, c'est l'impuissance de la justice, dont les décisions ne sont jamais exécutées, c'est la violation impunie des contrats collectifs, des arbitrages obligatoires.

Et c'est, hélas ! à chaque action illégale ou brutale, une concession encourageante et génératrice d'autres violences.

Nous glissons tous les jours vers la ruine et le chaos. Notre glissement se marque bien par des incidents comme ceux de Bar-le-Duc, du pavillon des Vins et par la grève des inscrits maritimes, chantage intolérable et qui, une fois de plus, a réussi, mais qui risquerait de ruiner l'Algérie que le monopole du pavillon, réservé à la marine française, prive de tout transport, lorsque cette marine interrompt ses services.

Et alors, que signifient ces discours, ces rappels à l'ordre, à la légalité, aux libertés, si c'est toujours la même faiblesse, la même carence de l'autorité que nous constatons, les mêmes profits fortifiant et encourageant les agitateurs ?

J'ose le demander à ceux de mes amis politiques qui, membres du gouvernement, clament le danger et le laissent s'aggraver (1).

Et j'ose, en outre, affirmer que, par cette inertie, en face des forces de violence et de révolution, eux et nous assumons de lourdes responsabilités.

Les discours, si beaux soient-ils, ne nous affranchiront pas de l'action. C'est l'action forte pour le redressement nécessaire que le devoir impose à tous. Quand donc, sans exclusion, dans un resserrement de tous, nous y déciderons-nous ?

Du Journal (30. 5. 37), *sous le titre « Carence de l'autorité. Les radicaux peuvent-ils continuer à collaborer à un gouvernement qui ne gouverne pas? », par* Marcel Régnier *:*

On voudrait faire confiance aux récentes et excellentes déclarations du président du Conseil, mais, hélas ! il faut constater que rien n'est changé aux fâcheuses méthodes répudiées par lui et condamnées par le président du groupe des radicaux-socialistes.

En veut-on quelques exemples ?

Récemment, devant la Commission des finances du Sénat, le ministre des Finances a affirmé sa volonté d'obliger ses collègues, en plein accord avec le président du Conseil, à ne dépasser en aucun cas les crédits alloués, à n'engager aucune dépense nouvelle.

Or, quelques jours après, le ministre de l'Intérieur réalisait une réforme de la Sûreté nationale. Il supprimait quelques inspecteurs, de l'avis de tous déjà trop peu nombreux, et certainement par amour de la démocratie, nommait à leur place quatre directeurs au lieu d'un. Cette mesure marque le mépris de la légalité le plus complet, puisque toute création de direction nouvelle ne peut être faite que par la loi, et comporte certainement des dépenses nouvelles. Or, le ministre des Finances a donné sa signature à cette grande et démocratique réforme.

Quant au retour à l'orthodoxie financière, voilà comment on l'entend :

Dans le même discours où il a affirmé ce retour, M. Léon Blum a annoncé l'organisation de la « mobilisation par les entrepreneurs des travaux publics des créances constituées à leur profit au fur et à mesure de l'exécution de leurs marchés, et il (le gouvernement) vient de créer, à cet effet, une caisse publique d'avances et de financement des marchés, avec réescompte éventuel par la Banque de France, services ».

Traduisons cela en langage courant :

L'Etat ne peut pas payer les grands travaux qu'il entend réaliser. Les entrepreneurs s'en aperçoivent, hélas ! et reculent. Pour leur permettre de continuer et de soumissionner encore, on crée une caisse qui leur escomptera leurs créances, et comme cette caisse n'aura que des ressources limitées, elle réescomptera ces effets tirés sur l'Etat à la Banque de France.

Donc, en dehors des avances prévues par la loi, et pour moi déjà dépassées, la Banque de France avancera quelques milliards supplémentaires chaque année.

En propres termes, c'est l'inflation.

---

(1) Commentant cette déclaration et l'article du *Journal*, *le Temps* (31. 5. 37) termine ainsi :

« M. Marcel Régnier précise ensuite sa pensée sans rien lui retirer de sa vigueur expressive. Radical, il s'adresse aux radicaux, aux radicaux du gouvernement : « J'ose le demander [ce que signifient les discours gouvernementaux] à ceux de nos amis politiques qui, membres du gouvernement, clament le danger et le laissent s'aggraver. Et j'ose en outre affirmer que, par cette inertie en face des forces de violence et de révolution, eux et nous assumons de lourdes responsabilités. »

» Voilà donc le grand mot lâché, si l'on considère du moins qu'une observation raisonnable ne devient digne de retenir l'attention qu'à partir du moment où elle est formulée par une personnalité radicale à l'intention des autres personnalités du radicalisme encore subsistant. Car, pour ce qui est de la substance des observations de l'ancien ministre des Finances, nous n'avons guère cessé d'en faire le sujet de nos commentaires quotidiens.

» Des radicaux s'émeuvent donc à leur tour et, comme M. Edouard Herriot, redoutent que notre nation ne perde son « autonomie ». Après avoir laissé dire à l'un d'entre eux : « Périsse le radicalisme plutôt que le Front populaire ! » ils se laissent adresser d'assez vertes remontrances par un autre des leurs. Qu'en concluront-ils ? Nous serions enclins à penser que c'est seulement leur affaire. Malheureusement, leur « affaire » se confond actuellement avec les affaires du pays, qui, se souvenant d'une fameuse parole républicaine, s'étonne qu'on puisse se soumettre, en acceptant certaines complicités, et se démettre, en essayant d'en rejeter la responsabilité sur d'autres. »

Faut-il ajouter à cela les gaspillages de l'Exposition qui non seulement continuent, mais s'accélèrent ? Plus de 1 200 millions déjà y ont été engloutis. L'État fait les avances. Comment ? En vertu de quelle autorisation ? Sur quel crédit ? On voudrait le savoir.

Enfin, après l'éloquent avertissement de M. Campinchi invitant le gouvernement à gouverner « dans le respect de toutes les libertés républicaines », quelques exemples entre cent du cas qu'en fait le gouvernement :

On sait qu'une grève de solidarité avec les ouvriers des brasseries de Paris a été déclarée dans les brasseries de Bar-le-Duc le 10 avril. Les ouvriers, naturellement, occupèrent les usines. Une ordonnance de référé prescrivit l'évacuation, elle ne fut pas exécutée.

La grève parisienne cessa, celle de Bar-le-Duc, sans raison spéciale, continua et l'occupation aussi.

Ce n'est que vingt-cinq jours après que la force publique fut enfin autorisée à faire évacuer l'usine. Mais son occupation succéda à celle des grévistes, avec l'interdiction à la direction et aux éléments du personnel désirant travailler, non seulement de reprendre le travail, mais même d'entrer dans l'usine.

Puis, c'est l'énergique appel de M. Campinchi. Mais le ministre de l'Intérieur, désinvolte, continue et va même plus loin que les grévistes. Ceux-ci laissaient le chef de cave pénétrer dans l'usine pour exercer une surveillance nécessaire sur les bières et en empêcher les pertes. Le ministre de l'Intérieur lui a fait refuser l'entrée, à moins qu'il ne soit accompagné d'un délégué des grévistes affilié à la C. G. T.

On nous affirme que cette triste histoire vient de finir. Très bien ! Mais immédiatement lui succèdent les tristes incidents du pavillon des Vins. Les détails en sont présents à toutes les mémoires. Sous la menace et avec l'assentiment de l'administration, les travailleurs doivent cesser leur travail et, malgré les promesses, ne peuvent le reprendre. Et on voit, pour la première fois dans l'histoire de la République, la force publique, créée pour faire respecter la loi, employée à en assurer la violation. Elle sévit contre ceux que la loi protège, au profit de délinquants impunis.

Si nous ajoutons à cela l'étrange constatation qu'un chantier terminé est occupé par des ouvriers qui entendent continuer à être payés, et qui le sont par l'administration, on a l'aperçu exact de l'action gouvernementale.

Est-ce là gouverner « dans le respect de toutes les libertés républicaines » ?

Est-ce cela que signifient les éloquents discours de Luxeuil ?

Est-ce cela qu'ont voulu les radicaux-socialistes en adhérant au Front populaire ?

Il faut l'avouer, c'est la carence de l'autorité légale, assise nécessaire et solide de la République. Les radicaux peuvent-ils continuer à l'accepter ?

9° Ordre du jour du Comité radical-socialiste de Vienne.

Le Comité radical et radical-socialiste de Vienne (Isère), qui, aux diverses élections dernières, avait marqué son attachement à la politique du Front populaire, a voté l'ordre du jour que voici, sans qu'aucune opposition ait été formulée (cf. Temps, 15. 6. 37):

Applaudit vivement aux récentes déclarations des chefs du parti, les citoyens Campinchi, Daladier, Chautemps, Jeanneney et Herriot, en faveur du rétablissement de l'ordre aussi bien dans la rue qu'au foyer de labeur, du maintien de l'autorité patronale, du respect des libertés républicaines et du droit au travail égal pour tous ;

Affirme à nouveau son profond attachement aux institutions démocratiques, sa volonté de voir assurer en toutes circonstances la souveraineté de la loi ;

Proteste contre toute atteinte à la liberté de réunion, à toute restriction à la liberté de la presse ;

Regrette que la présence des chefs du parti radical et radical-socialiste dans le gouvernement ne suffise point à obtenir la répression d'abus fréquents et violents et à assurer l'autorité des principes républicains, et qu'ainsi la paix sociale soit menacée sous le contrôle direct du parti ;

Signale au Comité central de la place de Valois le fléchissement que produisent ces faits dans l'opinion d'un grand nombre de travailleurs (ouvriers, artisans, petits commerçants, cultivateurs) jusqu'ici très attachés au radicalisme. Ennemis du désordre, confiants dans une doctrine politique à laquelle ils étaient fidèles, ils déplorent les écarts que l'on tolère ;

L'informe des vives critiques dirigées contre le parti même dans son propre sein et parmi les meilleurs de ses sympathisants en raison d'une collaboration trop complaisante avec le parti communiste, cette attitude devenant chaque jour plus nuisible à la considération, à la propagande et au recrutement du parti radical et radical-socialiste ;

S'étonne que la loi votée pour l'établissement de la carte fiscale n'ait encore reçu aucune application qui aurait cependant pour résultat de faire naître plus d'égalité et de stabilité dans la rentrée des impôts ;

Se fait l'écho des plaintes véhémentes de la classe moyenne si cruellement atteinte dans ses intérêts les plus directs et dont la situation est rendue sans cesse plus difficile par l'application trop uniforme de certaines lois, dont elle ne nie cependant ni l'opportunité ni les bienfaits ;

Déclare que l'expérience prolongée du ministère Blum accroît sans cesse le désordre moral, social, économique et financier, si inquiétant pour le pays tout entier ;

Et demande instamment au parti de ne pas engager davantage sa responsabilité dans une politique compromettante pour son avenir.

10° Congrès régional de la Fédération radicale du Sud-Ouest (20. 6. 37).

Au Congrès régional de la Fédération radicale du Sud-Ouest tenu à Agen, le 20 juin, M. Taillandier, secrétaire de la Fédération de Bergerac, déclara dans son intervention (cf. Temps, 21. 6. 37):

On disait tout à l'heure qu'il pourrait être dangereux d'accorder les pleins pouvoirs à un ministère socialiste. J'ajoute que les classes moyennes ont été les victimes des lois sociales. Les bénéficiaires de ces lois sont, d'une part, les 200 familles, de l'autre, et je m'en félicite, le prolétariat, mais déjà l'augmentation du prix de la vie fait perdre au prolétariat les avantages obtenus.

On devait faire payer les riches. M. Blum et M. Vincent Auriol ne l'ont point fait.

Quant aux communistes, ils sont des opportunistes qui tendent la main même aux catholiques et aux Croix de Feu, pour nous donner, disent-ils, une France forte, libre, heureuse, mais à la manière de la Russie soviétique, où l'on fusille à si bon marché.

Au banquet que présidait M. Albert Sarraut, M. Jean Odin, sénateur de la Gironde, vice-président

de la Fédération du Sud-Ouest, prit la parole et dit notamment (*cf.* Temps, 21. 6. 37) :

Ici comme à Biarritz, le choc amical des tendances procède d'un fonds commun : la fidélité du parti, mais aussi l'indépendance du radicalisme, dont nous entendons préserver la doctrine, et le respect des grands principes sur lesquels repose la démocratie française.

Cette fidélité des radicaux, qui contraste si fortement avec certaines attitudes antérieures dont notre parti fut la victime, est pourtant soumise à une rude épreuve. N'allons-nous pas jusqu'à donner à Léon Blum des pouvoirs que jadis, dans des circonstances analogues, nous refusâmes à Joseph Caillaux lui-même ?

Le parti radical est des trois partis du Front populaire celui qui croit le plus au Rassemblement populaire. Si nous vous pensions plus avancés que nous, nous irions à vos groupes. Nous ne refusons pas une réforme parce qu'elle nous paraît trop ardue, mais parce que prématurée, mais parce que nous craignons de retarder l'évolution au lieu de l'avancer.

Nous pourrons dire, si un jour le front se brise : Nous avons toujours été aux côtés du gouvernement aux heures difficiles, soit à la formation, soit à la dévaluation, soit aux pleins pouvoirs. Nous ne sommes pas des démagogues, nous n'avons pas dérobé le pouvoir. L'histoire dira même que nous avons sauvé le gouvernement de lui-même et de ses amis.

b) Sous le ministère Chautemps.

1° Rassemblement des Jeunesses radicales à Pau (4. 7. 37)

Sous la présidence de M. Jean Plaa, président de la Fédération radicale-socialiste des Basses-Pyrénées, les Jeunesses radicales rassemblées à Pau, le 4 juillet, ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant (*cf.* Temps, 6. 7. 37) :

Les Jeunesses radicales félicitent les présidents Herriot, Daladier et Chautemps ; elles apportent au Sénat républicain l'hommage de leur respect et de leur reconnaissance et s'engagent à le défendre devant le pays contre les attaques aussi passionnées qu'injustes dont il est l'objet. Attachées à défendre l'intérêt du peuple, elles ne sauraient admettre une politique qui dresserait les uns contre les autres les divers éléments de la nation. Elles estiment que le parti radical doit organiser sans désemparer la défense des classes moyennes et des artisans.

Elles félicitent M. Delbos de son œuvre en faveur de la paix et lui demandent d'assurer le triomphe de cette politique sans s'immiscer dans des conflits idéologiques ou les affaires intérieures des autres pays.

Elles adressent leurs félicitations à M. Bonnet et comptent sur son dévouement à l'intérêt public pour conserver le patrimoine d'or nécessaire à la défense nationale et pour redresser une situation si gravement compromise qu'elle a contraint le pays à subir un nouvelle dévaluation, devant laquelle une série de fautes et d'erreurs l'avaient acculé. Elles demandent que l'institut d'émission soit soustrait aux influences et aux intérêts des clans et des partis.

Un banquet auquel assistaient 1 500 *personnes suivit la réunion. On y entendit de nombreux orateurs, parmi lesquels les sénateurs Delthil, Odin et Marcel Régnier.*

Ce dernier s'est félicité de la présence au ministère des Finances de M. Georges Bonnet, puis il a dit :

« Sus au Sénat ! » est un slogan facile qui déchaîne les applaudissements et permet d'esquiver une explication difficile de la situation réelle de nos finances... La solution de la crise financière est beaucoup plus au ministère de l'Intérieur qu'à celui des Finances. La carence du gouvernement de M. Blum risquait de conduire le pays à l'abîme. Aussi, demandons-nous à M. Chautemps de faire respecter la légalité républicaine et d'incliner tous les intérêts particuliers devant l'intérêt général ; en un mot, de gouverner.

M. Sableau, président national des Jeunesses radicales, a, de son côté, plaidé pour le Sénat et dit que « les hommes qui sont si désireux de changements constitutionnels feraient mieux de réaliser ceux qui se trouvent indiqués dans leur programme, et notamment la réforme électorale par la représentation proportionnelle ».

2° Comité de la Fédération du Nord (4. 7. 37).

A la réunion du Comité de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Nord, tenue à Lille, le 4 juillet, M. Emile Roche, définissant l'attitude du parti radical, a dit notamment (*cf.* Temps, 6. 7. 37) :

[...] Le Sénat a agi comme il devait le faire en démasquant les mensonges accumulés depuis un an et en combattant le ministre des Finances, qui est un brave homme mais qui avait le grave défaut pour un ministre des Finances de ne rien comprendre aux questions financières. C'est notre loyauté qui a enlevé l'adhésion du parti socialiste au cabinet Chautemps. C'est grâce à elle que nous continuerons à appliquer le programme du Front populaire. Mais sans démagogie et en respectant les libertés.

[...] Nous sommes opposés aux manœuvres d'intimidation, de séquestration, de chantage contre ceux qui travaillent et nous n'admettons pas que l'on considère comme des adversaires du peuple des patrons qui sont souvent plus malheureux que leurs employés et leurs ouvriers. Voilà dans quelle mesure nous engagerons la bataille. Ou nous gagnerons ou nous subirons le sort du parti libéral belge et du parti libéral anglais.

3° Fédération radicale-socialiste du Cher.

La Fédération radicale et radicale-socialiste du Cher, réunie à Bourges, sous la présidence de M. Marcel Plaisant, sénateur, vice-président de la Commission des affaires étrangères du Sénat, a voté l'ordre du jour suivant (*cf.* Temps, 27. 7. 37) :

La Fédération radicale-socialiste du Cher exprime sa confiance affectueuse au président Camille Chautemps pour dégager la volonté du suffrage universel en conciliant les deux Chambres ;

Affirme le concours des militants radicaux au gouvernement de Rassemblement républicain pour appliquer les lois sociales dans l'ordre, dans le respect de la liberté et des institutions républicaines, et en restituant la puissance publique dans la plénitude de ses fonctions ;

Approuve le ministre Yvon Delbos de persévérer dans la règle de la non-intervention et lui demande de faire prévaloir au Comité de Londres une politique française en exigeant à titre de condition préalable le retrait immédiat de tous les volontaires afin de permettre au peuple espagnol de se prononcer en toute liberté.

4° Fédération radicale des Hautes-Pyrénées.

Prenant la parole au cours de la réunion de la Fédération radicale des Hautes-Pyrénées, à Lannemezan, M. Mazé, secrétaire général du parti radical-socialiste, a parlé de la situation financière, rendu hommage à M. Georges Bonnet, rappelé « l'évolution favorable d'un certain nombre d'indices », mais montré que la situation économique demeure inquiétante et justifié les mesures exceptionnelles qui ont été prises, qui « ont été acceptées sans difficulté par l'opinion ». Le public ne doit pas « se borner à un geste, à un acte qui compromettrait l'œuvre entreprise », M. Mazé a conclu (cf. Temps, 27. 7. 37) :

Nous ajouterons : pas d'agitation politique non plus. Ces réformes ont été votées et acceptées par avance par tous les partis de la majorité qui reconnaissaient leur nécessité et leur urgence. Il serait inadmissible que l'on vienne maintenant les contester ou les critiquer.

Nous avons donné notre concours loyal au précédent gouvernement. Les conditions sont maintenant infiniment plus difficiles. Il faut que l'on soit loyal avec nous.

Nous pensons que la nécessité de souffler un peu est plus évidente que jamais. Or, on nous demande à grand bruit de donner notre adhésion à l'élargissement d'un programme qui est lui-même loin d'être exécuté dans sa totalité. Nous avons souvent affirmé que nous n'avions pas peur des réformes. Nous le répétons volontiers. Encore faut-il que ces réformes soient étudiées, chiffrées, réalisables et utiles. Il faut aussi savoir les faire à temps, ne pas les faire trop vite. Et puis c'est chose grave que de demander tout à coup la modification d'un programme consenti pour quatre ans.

Quant à nous, radicaux, c'est notre Congrès seul qui peut prendre une décision sur un problème aussi important. Jusque-là, il faut gouverner. Il ne faut rien faire pour troubler un climat à peine rasséréné. Nous ne nous plaignons pas que des questions nous soient posées. Nous demandons que l'on y mette de la discrétion. Autant il est normal que des partis qui gouvernent en collaboration, travaillent pour l'avenir en collaboration, autant il serait inadmissible qu'ils passent leur temps, à un moment où la situation est d'une gravité angoissante, à se poser des questions ou à s'imposer des conditions dont le premier résultat serait de faire échouer l'action commune.

5° Ordre du jour des Jeunesses radicales-socialistes du Nord.

Les Jeunesses radicales et radicales-socialistes du Nord, réunies à Tourcoing, ont voté un long et important ordre du jour dont voici les passages essentiels (cf. Temps, 25. 8. 37) :

Les Jeunesses républicaines radicales et radicales-socialistes affirment leur entière solidarité avec leurs chefs et leur fidélité à la doctrine du parti. Elles estiment que le parti radical et radical-socialiste, après s'être occupé des revendications des travailleurs, a le droit impérieux d'organiser sans désemparer la défense des artisans et des classes moyennes du pays, trop lourdement sacrifiés et au sort desquels est lié celui de la République.

Elles félicitent de nouveau M. Yvon Delbos d'avoir maintenu la paix avec patience et ténacité. Elles comptent sur lui et sur le président Camille Chautemps pour continuer d'assurer le triomphe de la paix générale et maintenir les grands intérêts extérieurs de la France.

Les Jeunesses républicaines radicales et radicales-socialistes se déclarent attachées à la défense des libertés chèrement conquises par la démocratie républicaine, à la forme constitutionnelle du pays, à la liberté de la presse, liberté de pensée et d'opinion, liberté des associations, liberté du travail, et s'engagent à les défendre contre le fascisme d'extrême droite ou d'extrême gauche.

Elles se prononcent une fois de plus pour l'ordre budgétaire et financier et elles estiment que les dépenses doivent être proportionnelles aux recettes. Elles ne peuvent admettre des dépenses superflues ainsi que des impositions nouvelles. Elles estiment que le plafond des impositions est au sommet et qu'il faut ménager le contribuable.

Examinant le mode de scrutin, les Jeunesses estiment nécessaire d'instituer un mode de scrutin capable de permettre à la doctrine radicale de se dégager nettement devant le pays sans compromission et sans confusion. Elles se déclarent donc pour la représentation proportionnelle intégrale.

En vue des élections cantonales d'octobre prochain, les Jeunesses radicales et radicales-socialistes annoncent leur intention de défendre de toutes leurs forces les seules candidatures officielles du parti défendant la doctrine et se mettent à la disposition des candidats investis par le parti pour organiser la propagande et les soutenir dans la bataille électorale d'octobre jusqu'au succès final.

6° Ordre du jour de la Fédération radicale-socialiste de Montbéliard (12. 9. 37)

La Fédération radicale-socialiste de l'arrondissement de Montbéliard, comptant 1 800 adhérents et 44 sections, a tenu aujourd'hui son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Roland Manescau, secrétaire général des Jeunesses radicales-socialistes de France, assisté de M. Hubert Dubreuil, président des Jeunesses radicales de la Dordogne (cf. Ere Nouvelle, 13. 9. 37) :

« La Fédération radicale-socialiste de l'arrondissement de Montbéliard, réunie en assemblée générale le dimanche 12 septembre ;

» Après avoir entendu et applaudi le magnifique exposé de Roland Manescau et Hubert Dubreuil (1) ;

» Fidèle aux principes affirmés à Pau et auxquels le Comité exécutif du parti vient d'apporter son éclatante adhésion ;

» Exprime sa ferme volonté de défendre contre toute atteinte les libertés républicaines et tout particulièrement la liberté du travail ;

» La Fédération félicite le gouvernement Chautemps de s'attacher à restaurer l'atmosphère de paix sociale indispensable au maintien de la paix extérieure ;

» Elle le félicite également d'avoir rompu délibérément avec une politique d'improvisation financière démagogique et d'être revenu à la recherche de l'équilibre budgétaire, condition de la restauration économique du pays ;

» Elle approuve pleinement le président Daladier dans son œuvre de défense nationale ;

---

(1) Rapports de M. Dubreuil sur « l'heureuse action des ministres radicaux depuis les élections et sur leur sagesse qui a sauvé le pays face à la démagogie de certains partis qui ont « trompé le peuple avec la politique de déflation » et de M. Manescau, qui « trace un bilan de la situation à la veille des élections cantonales ».

» Et, à la veille des élections cantonales, se déclare nettement hostile à toute atteinte aux prérogatives constitutionnelles du Sénat ;

» Elle demande à tous ses militants d'assurer par leur ardeur et leur combativité le succès de ses candidats le 10 octobre prochain. »

II — Socialistes et communistes

Le parti unique

Adresse des communistes au Congrès de Marseille (9. 7. 37).

Le XXXIVe Congrès national du parti socialiste S. F. I. O. s'est tenu à Marseille du 10 au 13 juillet 1937 (cf. *D. C.*, t. 38, col. 316). A cette occasion le Comité central du parti communiste français écrivait la lettre suivante :

Paris, le 9 juillet 1937.

Au Congrès national du parti socialiste S. F. I. O.

Chers Camarades,

A l'occasion de l'ouverture des travaux du Congrès national de votre parti socialiste, nous vous adressons au nom du parti communiste français tout entier nos salutations les plus fraternelles et l'expression de notre solidarité la plus complète dans la lutte contre les ennemis du peuple et pour l'émancipation humaine.

Il y aura dans quelques jours trois ans que fut signé le pacte d'unité d'action qui unit nos deux partis (1).

Si notre union est aujourd'hui plus solide qu'au premier jour, c'est parce que les événements ont démontré d'une manière irréfutable que seule l'union peut permettre de faire face aux dangers qui menacent la population laborieuse de notre pays.

En nous réjouissant des progrès enregistrés par votre parti depuis le dernier Congrès, nous exprimons l'espoir de voir se resserrer encore davantage les liens qui unissent nos deux partis.

Nous souhaitons de toutes nos forces que cette union ait son prolongement naturel dans la réalisation du parti unique de la classe ouvrière de France et nous avons la conviction profonde que bientôt cette suprême espérance des masses prolétariennes deviendra une réalité vivante.

Ensemble nous consoliderons l'union du Front populaire, plus indispensable que jamais. Ensemble, par la réalisation du programme commun, nous viendrons à bout de la réaction et du fascisme. Ensemble nous conduirons les travailleurs de France vers un destin meilleur.

Certains que les assises de Marseille répondront à l'attente des masses populaires de France, nous vous assurons, chers camarades, de nos sentiments fraternels et révolutionnaires.

Le Comité central
du parti communiste français.

(1) Cf. *D. C.*, t. 36, col. 92-94.

Motion socialiste du 13 juillet 1937.

C'est à la séance du 13 juillet que fut votée la motion de la majorité de la Commission des résolutions rapportée par M. Roucayrol. Nous en extrayons le paragraphe 6, « Pour l'unité d'action et l'unité organique » (cf. *Populaire*, 14. 7. 37) :

Le Congrès se réjouit des résultats de l'union d'action des socialistes et communistes, qui a mis un terme aux polémiques violentes, rendant possibles le développement des forces ouvrières, une propagande éducative, et facilitant dans les deuxièmes tours de scrutin le rassemblement des suffrages des travailleurs.

Il persistera dans la recherche de l'unité organique au principe de laquelle il a toujours été loyalement attaché et qui deviendra réalisable dès que les parties contractantes seront d'accord pour proclamer : la démocratie à tous les degrés de l'organisation, la souveraineté des Congrès nationaux et internationaux, l'indépendance du parti vis-à-vis de tout gouvernement.

Il demande à tous ses groupes et à tous ses militants de laisser aux seuls organismes centraux le soin de poursuivre la recherche de l'unité dans les limites des décisions prises par les Congrès et de ne pas gêner, et peut-être même compromettre, le travail d'ensemble par des tentatives locales et prématurées (1).

(1) Le 22 juillet 1937, à Montreuil, a eu lieu la session du Comité central du parti communiste. Nous reproduisons ci-après deux extraits des discours de MM. Duclos et Thorez.

De M. Jacques Duclos, sous le titre « Unité » (cf. *Humanité*, 23. 7. 37) :

« ... Nous sommes unanimes à nous féliciter de l'esprit unitaire qui s'est dégagé du Congrès de Marseille du parti socialiste. En ce qui nous concerne, nous considérons que les conditions posées par le Congrès de Marseille sont parfaitement acceptables et peuvent par conséquent servir de base de discussion en vue de la réalisation de l'unité.

» Nous sommes pour notre part entièrement acquis au principe de la démocratie à tous les degrés dans l'organisation du parti fixée et comme condition de l'unité par la résolution de Marseille. Pour ce qui est de la souveraineté des Congrès nationaux et internationaux, ainsi que de l'indépendance du parti vis-à-vis de tout gouvernement, nous sommes également absolument d'accord. C'est pourquoi nous pouvons nous réjouir que l'idée de l'unité se soit ainsi précisée et maintenant il faut faire davantage.

» Il faut que le Comité central trouve les moyens de pousser encore plus loin la question de l'unité pour que, face aux menaces du fascisme, nous puissions dresser au plus vite l'infranchissable barrière de l'unité ouvrière qui sera un élément nouveau de cohésion du Front populaire. »

Du résumé du discours de clôture de M. Maurice Thorez, sous le titre « Union du Front populaire. Unité de la classe ouvrière » (cf. *Humanité*, 24. 7. 37 ; le discours complet a paru dans *l'Humanité*, 25. 7. 37) :

« Thorez, au nom du bureau politique, fait au Comité central les propositions suivantes :

» 1° Unir le Front populaire en proposant à nos amis et alliés la tenue d'un Congrès national du Front populaire.

» 2° Unir politiquement et sans délai la classe ouvrière en proposant le travail en commun du sommet à la base des adhérents des deux partis socialiste et communiste, dans tout le pays.

» Le Comité central, chaleureusement, approuve ces deux propositions... »

Le 23 juillet, la section socialiste de Montreuil adressait au Comité central du parti communiste français l'adresse suivante (cf. *Humanité*, 29. 7. 37) :

« La section de Montreuil du parti socialiste S. F. I. O. apporte son salut fraternel au Congrès du Comité central du parti communiste

» Et tient à exprimer le souhait de voir se réaliser le plus

Note de la délégation communiste au Comité d'entente (29. 7. 37).

Le 29 juillet 1937, *l'Humanité* publiait la note suivante, sous le titre « Le parti unique se fera ! » :

La délégation du parti communiste au Comité d'entente est heureuse de constater le rapprochement des points de vue exprimés par le parti socialiste et le parti communiste en ce qui concerne la réalisation du parti unique de la classe ouvrière.

En proclamant au Congrès de Marseille que le parti unique devrait avoir pour base « la démocratie à tous les degrés de l'organisation, la souveraineté des Congrès nationaux et internationaux, l'indépendance du parti vis-à-vis de tout gouvernement », le parti socialiste a émis une opinion identique à celle qui se dégage du projet de conciliation et de synthèse soumis par le parti communiste à la Commission d'unification.

Il n'y a donc aucune divergence de nature à empêcher la réalisation de l'unité politique.

C'est pourquoi, selon les décisions prises par notre Comité central lors de sa session des 22 et 23 juillet 1937, nous soumettons au Comité d'entente les propositions concrètes suivantes :

1° A dater de ce jour, la C. A. P. du parti socialiste et le Comité central du parti communiste se réuniront régulièrement deux fois par mois et en commun, afin de procéder à l'examen de la situation, de prendre toutes les décisions que commande cette situation et d'en assurer l'application.

Les bureaux des Fédérations socialistes et des régions communistes agiront de la même façon. Les sections socialistes et communistes se réuniront également en commun.

2° Les élus de nos deux partis agiront de concert. Pour cela, les deux groupes parlementaires à la Chambre et au Sénat, les élus cantonaux et municipaux d'un même département et d'une même localité tiendront des réunions communes, afin d'examiner ensemble les questions soumises aux assemblées dont ils dépendent et de déterminer une attitude commune.

3° La propagande sera désormais organisée en commun à travers tout le pays en rassemblant les hommes et les moyens de propagande dont disposent nos deux partis.

4° Un accord interviendra qui établira la collaboration des camarades socialistes à *l'Humanité* et à la presse de province actuellement sous le contrôle du parti communiste et la collaboration des camarades communistes au *Populaire* et à la presse de province actuellement sous le contrôle du parti socialiste.

Dans des conditions identiques sera instituée la collaboration réciproque aux organes théoriques des deux partis.

5° Jusqu'à la fusion totale des deux partis, les adhérents continueront à payer leurs cotisations à leur parti respectif.

Toutefois, il pourra être créé à chaque échelon, de la base au sommet, des Commissions de contrôle communes, de manière à faciliter la préparation du Congrès de fusion.

6° La mise en pratique de ces propositions entraîne les deux partis à examiner et à résoudre ensemble les questions soulevées par les élections cantonales d'octobre et aussi par chaque élection partielle (programme, campagne à mener, candidats à présenter, etc.).

En formulant ces propositions, la délégation communiste est convaincue de bien servir la cause de l'unité ouvrière et de répondre au désir profond des travailleurs socialistes et communistes qui veulent le parti unique, arme au service du Front populaire et de l'émancipation humaine.

---

rapidement possible l'unité organique entre nos deux partis, unité qui consacrera la puissance du prolétariat et lui permettra ainsi de devenir le maître de sa destinée.

» Pour la section :

Georges Gaetner. »

Mise au point S. F. I. O. (30. 7. 37).

Du *Populaire* (30. 7. 37), sous le titre « Mise au point du Secrétariat général du parti socialiste S. F. I. O. » :

Le secrétaire général du parti nous communique la note suivante :

La publication dans *l'Humanité* du 29 juillet d'une proposition de la délégation communiste au Comité d'entente ne doit prêter à aucune équivoque.

La proposition communiste a bien été présentée au Comité d'entente, mais la délégation socialiste a aussitôt fait observer que cette proposition est contraire aux décisions du Congrès de Marseille.

Le parti socialiste, conformément aux décisions de ce même Congrès, fait confiance au Comité d'entente et à la Commission d'unification pour poursuivre leurs travaux.

Au surplus, la C. A. P. sera saisie, dans sa prochaine réunion, de la proposition communiste.

Le secrétaire général du parti,
Paul Faure.

Les socialistes et les méthodes d'unification (27. 8. 37).

Du *Populaire* (27. 8. 37), sous le titre « Le parti socialiste et l'unité » :

Nous publions ci-dessous le texte de la réponse adressée par la C. A. P. au parti communiste à la suite de la communication publiée dans l'Humanité *du 29 juillet. On trouvera en deuxième page le texte communiste auquel il est répondu :*

Au Comité central du parti communiste,
*120, rue Lafayette, Paris (X*e*).*

Chers Camarades,

Je vous informe qu'il ne nous est pas possible de donner suite aux propositions que vous nous avez faites relativement aux méthodes d'unification de nos deux partis, car ces propositions sont en contradiction absolue avec les décisions de notre Congrès de Marseille qui stipulent très clairement, et sans équivoque possible, que seuls nos organismes centraux doivent travailler à la recherche de l'unité.

Nous pensons, en effet, que la meilleure méthode est celle même qui a été suivie en 1905 pour aboutir à l'unification des forces socialistes en France.

Nous proposons donc que la Commission d'unification, composée des représentants de votre parti et des représentants du nôtre soit chargée d'élaborer successivement deux projets :

a) Un projet de charte du futur parti unifié ;

b) Un projet de statut pour ce parti assurant la démocratie à tous les degrés de l'organisation et la souveraineté des Congrès nationaux et internationaux.

Lorsque nos organismes centraux auront approuvé

ces projets, ils seront soumis, l'un puis l'autre, aux délibérations de chaque parti séparément.

En ce qui nous concerne, nous appellerons alors nos sections, nos Fédérations et un Congrès national extraordinaire à se prononcer sur ces projets et à décider de la suite à leur donner.

Telle est la méthode à laquelle nous sommes fermement attachés, car elle a donné des résultats féconds dans le passé, et, forts de cette expérience, nous pensons que c'est la seule qui puisse encore, aujourd'hui, offrir le maximum de garanties à nos deux partis et leur permettre d'aboutir à des résultats pratiques.

Veuillez agréer, chers Camarades, nos bien cordiales salutations socialistes.

Pour la Commission administrative permanente,
le secrétaire général :
Signé : PAUL FAURE.

Lettre du bureau politique communiste (2. 9. 37)

De *l'Humanité* (3. 9. 37), sous le titre « Pour l'unité ! » :

Paris, le 2 septembre 1937.

A la C. A. P. du parti socialiste.

CHERS CAMARADES,

Le bureau politique du Comité central de notre parti communiste a pris connaissance de la réponse que vous avez faite en date du 27 août à notre proposition relative à l'unité dont le Comité d'entente de nos deux partis fut saisi le 29 juillet dernier.

Nous regrettons beaucoup que notre proposition n'ait pas été acceptée par vous et nous persistons à penser qu'en organisant sans plus tarder des réunions communes des organisations de nos deux partis, du sommet à la base, en mettant en commun nos moyens de propagande et en établissant une collaboration réciproque à la presse socialiste et communiste, on rendrait un immense service à la cause de l'unité.

Ces propositions correspondent trop aux nécessités du moment pour que nous ne les maintenions pas et nous pensons que les travaux de la Commission d'unification seraient grandement facilités si elles étaient adoptées.

Mais puisque vous déclarez vouloir vous en tenir, pour l'instant tout au moins, aux travaux de la Commission d'unification, nous pensons qu'elle devra se réunir très prochainement.

En ce qui nous concerne nous entendons ne négliger aucun effort pour aboutir rapidement à l'élaboration du projet de charte du futur parti unique.

Nous pouvons d'autant plus facilement aboutir que nos deux partis sont d'accord puisque aussi bien notre proposition souligne que la résolution du Congrès socialiste de Marseille correspond exactement, en ce qui concerne l'unité, à l'opinion du parti communiste.

Nous sommes, comme vous, partisans d'élaborer pour le parti unique un projet de statut assurant en fait, et non seulement en paroles, la démocratie à tous les degrés de l'organisation et la souveraineté des Congrès nationaux et internationaux.

C'est pourquoi, considérant que nos deux partis étant d'accord, peuvent très vite faire de l'unité une réalité vivante, nous proposons que la Commission d'unification se réunisse le mardi 7 septembre.

Nous avons confiance dans la réalisation de l'unité qui est indispensable pour que nous puissions résister aux assauts des ennemis du peuple, pour que nous puissions défendre le pain, la liberté et la paix, et pour que nous puissions tous ensemble appliquer intégralement le programme du Front populaire.

Dans l'espoir d'une réponse favorable à notre proposition, recevez, chers Camarades, nos fraternelles salutations.

Pour le secrétariat
du parti communiste français :
JACQUES DUCLOS (1).

Résolution du Comité d'entente de la région parisienne (8. 9. 37).

De *l'Humanité* (10. 9. 37), sous le titre « Résolution du Comité d'entente de la région parisienne » :

Le Comité d'entente régional des Fédérations socialistes de la Seine et de la Seine-et-Oise et des cinq régions parisiennes du parti communiste s'est réuni le 8 septembre et a voté les résolutions suivantes :

[...] 2. — Pour les Comités d'entente locaux.

Le Comité d'entente du P. S. et P. C. de la région parisienne demande aux sections socialistes et communistes de resserrer les liens qui unissent les membres de nos deux partis depuis la signature du pacte d'unité d'action en juillet 1934 en tenant de fréquentes réunions des Comités d'entente locaux qui permettront de coordonner les efforts des cama-

---

(1) En publiant cette réponse *l'Humanité* la fait précéder des lignes suivantes :

« Nous publions ci-après la lettre que le secrétariat de notre parti communiste vient d'adresser à la C. A. P. du parti socialiste.

» Nous publions aussi, par ailleurs, la réponse faite le 27 août dernier par le camarade Paul Faure aux propositions d'unité du Comité central de notre parti.

» En affirmant à nouveau notre volonté de voir se réaliser au plus vite l'unité entre le parti communiste et le parti socialiste, nous sommes sûrs de répondre à l'attente des masses laborieuses de France.

» Quant à la réaction, on comprend qu'elle redoute l'unité, et le camarade Bracke avait bien raison de le souligner hier à son tour.

» Mais si la réaction craint tant l'unité, raison de plus pour que les travailleurs la désirent ardemment, d'autant plus qu'ils voient en elle un élément de consolidation du Front populaire et le moyen de mener à bien la réalisation de son programme.

» Avec l'unité, nous serons plus forts pour assurer aux vieux la retraite qu'ils attendent.

» Nous serons plus forts pour assurer aux paysans la caisse contre les calamités agricoles et les allocations familiales ;

» Nous serons plus forts pour dissoudre effectivement les ligues factieuses et pour faire passer le souffle républicain dans la haute administration, dans l'armée et dans la police ;

» Nous serons plus forts pour réaliser la réforme démocratique des impôts et pour faire payer les riches ;

» Nous serons plus forts pour sauver la paix gravement compromise par la politique dite de non-intervention en Espagne ;

» Nous serons plus forts pour combattre les oligarchies capitalistes et défendre le peuple de France contre les 200 familles.

» Nous souhaitons que la Commission d'unification mène rapidement sa tâche à bien.

» Oui, l'unité se réalisera, n'en déplaise à la réaction, et nous ferons tout pour qu'elle ne tarde pas. — J. D. »

rades socialistes et communistes pour la défense de la population laborieuse de notre région.

Il exprime d'autre part son désir que sans tarder la Commission d'unification nationale se réunisse, afin d'étudier la question de la réalisation du parti unique de la classe ouvrière en vue du renforcement de l'action du Front populaire et pour la réalisation de son programme...

Lettre de la C. A. P. du parti socialiste (9. 9. 37)

Du *Populaire* (10. 9. 37), sous le titre « Le parti socialiste et l'unité » :

Nous publions ci-dessous le texte de la réponse qui vient d'être adressée par la C. A. P. au parti communiste, à la suite de sa communication du 2 septembre 1937 :

9 septembre.

Au Comité central du parti communiste, 120, rue Lafayette, Paris, (X°).

Chers Camarades,

Notre Commission administrative permanente a pris connaissance de votre lettre du 2 courant et elle m'a chargé de vous confirmer en tous points les termes de la réponse qu'elle vous a faite le 27 août 1937.

Nous pensons qu'une question aussi importante que celle de l'unité qui fixera le sort de nos deux partis pour l'avenir doit être examinée avec la plus grande attention et avec le souci impérieux de régler les difficultés de telle manière qu'elles ne puissent se présenter à nouveau.

Il faut que chacun sache où il va, ce à quoi il s'engage, et pour cela il faut examiner les bases du futur parti unifié, ses principes et ses méthodes d'action, afin de les établir clairement ensuite.

Or, un travail de cet ordre ne peut être que l'œuvre de la Commission d'unification. Les projets, qui sortiront de ses délibérations auront été mûrement réfléchis et nos deux partis, appelés à les examiner ensuite séparément, se trouveront en présence de textes cohérents. Leur tâche sera ainsi grandement facilitée.

Quant à la pratique des réunions communes des organisations de nos deux partis, que vous avez préconisée, elle a été formellement condamnée par notre Congrès de Marseille et nous ne pouvons, par conséquent, pas lui donner notre assentiment.

Nous n'aurions pas cru devoir insister encore sur notre point de vue, auquel vous déclarez vous rallier, si, dans un paragraphe de votre lettre qui précède votre accord, ne se trouvait la phrase suivante :

« Ces propositions (les vôtres) correspondent trop aux nécessités du moment pour que nous ne les maintenions pas. »

Nous espérons que cette réserve ne signifie pas que, tout en acceptant notre méthode de travail, vous allez laisser vos régions, cellules et sections, poursuivre leurs démarches auprès de nos Fédérations et sections en vue de réunions communes que nous ne pouvons accepter.

Nous vous déclarons très nettement que nous maintenons d'une façon permanente, et non « pour l'instant tout au moins », ainsi que vous l'écrivez, les propositions que nous avons faites le 27 août 1937.

Nous vous demandons de vous y rallier et d'inviter vos régions, cellules et sections, à cesser leurs instances auprès de nos organisations en vue de réunions communes.

Si vous êtes d'accord avec nous sur tous ces points, veuillez nous le faire savoir par une prochaine lettre, et la Commission d'unification pourra alors reprendre ses travaux aussi prochainement que possible.

Veuillez agréer, chers Camarades, nos bien cordiales salutations socialistes.

Pour la Commission administrative permanente,
Le secrétaire général.

Résolution du Comité central du parti communiste (17. 9. 37).

De *l'Humanité* (19. 9. 37), sous le titre « Pour le parti unique de la classe ouvrière » :

Au nom du Comité central du parti communiste français, Maurice Thorez, secrétaire général, a adressé à la C. A. P. du parti socialiste la lettre suivante :

Paris, le 17 septembre 1937.

A la C. A. P. du parti socialiste.

Chers Camarades,

Soucieux de hâter la constitution du parti unique de la classe ouvrière ardemment désiré par tous les communistes et tous les socialistes de France, le Comité central du parti communiste vous avait fait, le mardi 27 juillet, au cours de la dernière séance du Comité d'entente, les propositions suivantes :

« 1° A dater de ce jour, la C. A. P. du parti socialiste et le Comité central du parti communiste se réuniront régulièrement deux fois par mois et en commun, afin de procéder à l'examen de la situation, de prendre toutes les décisions que commande cette situation et d'en assurer l'application.

» Les bureaux des Fédérations socialistes et des régions communistes agiront de la même façon. Les sections socialistes et communistes se réuniront également en commun.

» 2° Les élus de nos deux partis agiront de concert. Pour cela, les deux groupes parlementaires à la Chambre et au Sénat, les élus cantonaux et municipaux d'un même département et d'une même localité tiendront des réunions communes, afin d'examiner ensemble les questions soumises aux assemblées dont ils dépendent et de déterminer une attitude commune.

» 3° La propagande sera désormais organisée en commun à travers tout le pays en rassemblant les hommes et les moyens de propagande dont disposent nos deux partis.

» 4° Un accord interviendra, qui établira la collaboration des camarades socialistes à *l'Humanité* et à la presse de province actuellement sous le contrôle du parti communiste et la collaboration des camarades communistes au *Populaire* et à la presse de province actuellement sous le contrôle du parti socialiste.

» Dans des conditions identiques sera instituée la collaboration réciproque aux organes théoriques des deux partis.

» 5° Jusqu'à la fusion totale des deux partis, les adhérents continueront à payer leurs cotisations à leur parti respectif.

» Toutefois, il pourra être créé à chaque échelon, de la base au sommet, des Commissions de contrôle communes, de manière à faciliter la préparation du Congrès de fusion.

» 6° La mise en pratique de ces propositions entraîne les deux partis à examiner et à résoudre

ensemble les questions soulevées par les élections cantonales d'octobre et aussi par chaque élection partielle (programme, campagne à mener, candidats à présenter, etc.). »

En vous remettant nos propositions d'unité rapide et totale, nous vous demandions la réunion à bref délai de la Commission d'unification.

Vous nous avez répondu une première fois que la C. A. P. repoussait nos propositions tendant à la mise en commun, sans plus tarder, de tous nos moyens d'action.

Regrettant bien vivement le refus de la C. A. P., nous avons insisté une nouvelle fois pour que soit réunie le plus vite possible la Commission d'unification. Dans votre dernière réponse, publiée par *le Populaire* du 10 septembre, vous mettez comme condition à la réunion de la Commission non seulement l'abandon par le Comité central du parti communiste de ses propositions, mais vous demandez, en outre, que les organisations communistes locales et régionales cessent leurs démarches unitaires auprès des organisations socialistes correspondantes.

Nous restons convaincus que notre méthode de discussion démocratique des problèmes du parti unique par les intéressés eux-mêmes aurait hâté l'heure de l'unité tant souhaitée.

Cependant, fermement attachés à la cause de l'unité et résolus pour notre part à ne laisser subsister aucune difficulté qui puisse retarder davantage le travail de la Commission d'unification, nous communiquerons votre décision à nos organisations, en les priant d'en tenir compte.

Rien ne s'oppose donc plus à la réunion de la Commission d'unification et nous vous demandons d'en décider d'un commun accord la convocation très prochaine.

Pour le Comité central du parti communiste français :
Le secrétaire général,
M. THOREZ.

P.-S. — Etant donné la gravité des événements actuels, nous proposons en outre de réunir dès cette semaine le Comité d'entente, qui n'a pas siégé depuis bien longtemps.

Réponse au parti communiste (23. 9. 37).

Du *Populaire* (24. 9. 37), sous le titre « Le parti socialiste et l'unité » :

Paris, le 23 septembre 1937.

Au Comité central du parti communiste,

CHERS CAMARADES,

Notre commission administrative permanente a pris connaissance de votre lettre du 17 courant, par laquelle vous nous informez que vous allez donner des instructions à vos organisations pour qu'elles cessent leurs démarches auprès de nos sections et fédérations en vue de réunions communes dont la pratique a été formellement condamnée par notre Congrès de Marseille.

Nous enregistrons cette déclaration et, dans ces conditions, nous vous proposons que le Comité d'entente se réunisse mardi prochain 28 septembre, à 14 heures, au siège de notre parti, 2, cité Malesherbes, Paris IXe. (Les deux précédentes réunions ayant eu lieu à votre siège.)

La date de la réunion de la commission d'unification sera fixée au cours de cette séance.

D'autre part, la petite commission établira l'ordre des travaux du Comité d'entente.

Croyez, chers camarades, à nos sentiments bien cordiaux.

Le secrétaire général :
PAUL FAURE (1).

III — Elections cantonales

Convocation des collèges électoraux

DÉCRET DU 25 AOUT 1937

Le *Journal Officiel* des 13-14 septembre publie le décret pris par le ministre de l'Intérieur et signé le 25 août dernier par le président de la République, « fixant la date des élections pour le renouvellement de la deuxième série sortante des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement ». En voici le texte :

ART. 1er. — Les élections pour le renouvellement de la deuxième série sortante des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement auront lieu dans les départements autres que le département de la Seine, le dimanche 10 octobre 1937.

Les électeurs des cantons qui n'appartiennent pas à la série sortante et dans lesquels il y aura lieu de procéder à la nomination de conseillers généraux ou de conseillers d'arrondissement, sont convoqués pour le même jour.

ART. 2. — L'élection sera faite sur la liste des électeurs close le 31 mars 1937. Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste arrêtée le 31 mars 1937, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant lesdites modifications.

ART. 3. — Conformément aux lois des 10 août 1871 et 30 juillet 1874, modifiées par la loi du 17 juillet 1928, le scrutin ne durera qu'un jour ; il sera ouvert à 8 heures du matin et clos le même jour, à 18 heures.

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin.

ART. 4. — Aussitôt après le dépouillement, les procès-verbaux de chaque commune seront portés au chef-lieu de canton par deux membres du bureau. Le recensement général des votes sera fait par le bureau du chef-lieu et le résultat proclamé par son président.

ART. 5. — Le second tour de scrutin, dans les cantons où il devra y être procédé, aura lieu le dimanche 17 octobre 1937.

ART. 6. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 25 août 1937.

ALBERT LEBRUN.

---

(1) *L'Humanité* (25. 9. 37) ajoute à la suite de la reproduction de cette lettre :

« Nous nous réjouissons de la convocation prochaine du Comité d'entente et de la Commission d'unification, et nous espérons que nous ferons un pas nouveau vers le parti unique de la classe ouvrière. »

Manifestes et appels des partis du Front populaire

Parti communiste (26. 8. 37) [1].

Le 10 octobre prochain, les électeurs français, sauf ceux du département de la Seine, désigneront leurs représentants dans les Conseils généraux et d'arrondissement.

Il est certain qu'à cette occasion les masses laborieuses vont manifester à nouveau leur attachement au Front populaire et affirmer leur volonté d'en voir réaliser intégralement le programme.

En effet, le programme adopté par la nation souveraine, en avril et mai 1936, doit être entièrement appliqué pour faire droit aux légitimes revendications des populations travailleuses des villes et des campagnes.

Les ennemis du peuple ont essayé de faire croire que le programme du Front populaire est irréalisable; rien n'est plus faux, et bien des difficultés auraient été épargnées à notre pays si on s'en était tenu à l'application des divers points de ce programme.

Il est indiscutable que les manœuvres des puissances d'argent contre la volonté du peuple auraient été contrecarrées, si on avait suivi en matière fiscale les indications du programme visant « la création de ressources par des mesures atteignant les grosses fortunes ».

Il est non moins indiscutable que si le programme avait été suivi, ceux qui, en juin dernier, ont retiré plus de 7 milliards d'or des caves de la Banque de France auraient été quelque peu gênés dans leurs opérations.

L'on ne peut oublier non plus que parmi les hauts fonctionnaires de l'Etat, il y a des adversaires déterminés du Front populaire pour qui les haines partisanes passent avant le bien public.

Si on avait fait passer le souffle républicain dans la haute administration, dans l'armée et la police, bien des déconvenues auraient pu être évitées.

Quant aux chefs de bandes du fascisme, les de La Rocque et les Doriot qui se disputent subventions et prébendes, on aurait pu mettre un terme à leurs excitations, en leur appliquant la loi.

Et si nous sommes placés aujourd'hui devant une situation internationale grosse de dangers de guerre, c'est bien parce qu'on ne s'en est pas tenu à la défense des principes de la sécurité collective et au respect des engagements internationaux qui figurent dans le programme du Front populaire.

Il est hors de doute que sans la victoire du Front populaire, notre pays aurait connu une tout autre situation.

Les puissances d'argent, qui ont tout fait pour saboter la victoire du peuple, n'auraient point manqué, si la possibilité leur en avait été donnée, d'imposer à la nation un plus lourd fardeau de misère et d'oppression.

Le peuple français sait bien ce que la réaction lui réserverait si elle parvenait à reconquérir les positions perdues. C'est pourquoi il infligera une nouvelle et cuisante défaite, le 10 octobre prochain, aux représentants des puissances d'argent.

Mais le peuple sait aussi que l'application intégrale du programme du Front populaire consoliderait les conquêtes sociales et apporterait plus de bien-être aux populations urbaines et rurales.

Le peuple sait bien que les oligarchies capitalistes sabotent l'application du programme, mais il a la conviction qu'il n'est pas impossible d'en venir à bout.

Il n'est pas impossible, quoi qu'on en dise, de donner aux vieux ce qui leur a été promis : la retraite.

Il n'est pas impossible non plus de trouver des fonds pour entreprendre des grands travaux aussi nécessaires dans les campagnes que dans les grandes cités. Il n'est pas impossible non plus de modifier le système des impôts et de réaliser enfin la justice fiscale demandée par plusieurs générations de républicains français.

Non, rien de tout cela n'est impossible ; rien, dans le programme commun des partis du Front populaire, n'est impossible ; rien dans ce programme tellement mesuré que d'aucuns le trouvaient trop modeste, ne peut être considéré comme irréalisable.

C'est à réaliser ce programme que doivent tendre tous les efforts du Front populaire.

C'est là, la pensée profonde du parti communiste qui, si on a besoin de lui pour surmonter les difficultés, est prêt à prendre toutes ses responsabilités dans un gouvernement à l'image du Front populaire.

C'est sous le signe de la fidélité aux engagements pris et de l'application du programme que notre grand parti communiste mènera sa campagne aux élections cantonales d'octobre, dont tous les partis du Front populaire sortiront victorieux.

Il présentera des candidats partout, et maintenant que nous sommes à six semaines du premier tour de scrutin, les régions qui ont encore des candidats à désigner n'ont plus de temps à perdre.

Le Front populaire, uni contre la réaction, remportera une nouvelle victoire le 10 et le 17 octobre prochain.

C'est à préparer cette victoire sous le drapeau de l'union de toutes les forces de paix, de liberté et de progrès que nous allons nous employer dès maintenant avec autant d'ardeur que de confiance.

JACQUES DUCLOS.

(1) Cf. *Humanité* (26. 8. 37).

Parti socialiste S. F. I. O. (9. 9. 37) [1].

Depuis des mois déjà la grande presse et les partis politiques ont engagé des discussions publiques et ouvert la lutte en vue des élections cantonales d'octobre, attestant ainsi l'importance qu'ils attachent à cette consultation des électeurs français.

Le caractère politique de ce scrutin n'est plus aujourd'hui contesté par personne et tous les partis ont pris leurs dispositions pour présenter le plus grand nombre de candidats chargés de faire triompher leurs couleurs, leurs doctrines et leurs programmes respectifs.

Le parti socialiste n'a pas, en la circonstance, à changer de tactique ou à modifier ses conceptions.

Tous les trois ans, il invite ses fédérations à participer de toutes leurs forces aux élections cantonales, à présenter partout des candidats.

Il le fait encore cette fois, plein de confiance dans l'élan de ses troupes, l'ardeur combative de ses militants et stimulé par les attaques mêmes de ses adversaires.

Il sait qu'il est l'aile marchante de la Démocratie et que la réaction ne lui pardonne pas d'avoir été l'animateur de toute une politique de progrès social qui a donné des résultats substantiels et créé une législation nouvelle hardie et humaine, de nature à être utilisée par les travailleurs pour de nouvelles et fécondes conquêtes.

(1) Cf. *Populaire* (9. 9. 37).

Placé par la souveraineté populaire à la direction du gouvernement, en juin 1936, le parti socialiste, jusque-là surtout dans l'opposition, a donné la mesure de ses capacités gouvernementales.

Ses délégués au pouvoir ont été les exécuteurs loyaux et fidèles de ce que la majorité des électeurs avait voulu.

Ils ont redonné confiance à la démocratie française et l'ont entraînée vers des tâches qu'elle n'aurait pas osé entreprendre et vers des buts qu'elle n'aurait pas espéré atteindre si rapidement et si complètement.

La réaction, les oligarchies industrielles et financières ne s'y trompent pas.

Aussi portent-elles principalement leurs coups sur les socialistes, à la fois pour obtenir condamnation de ce qui a été fait, discréditer les hommes qui en ont été les artisans, détruire l'œuvre accomplie et empêcher ainsi pour longtemps la marche en avant du peuple vers de plus larges réalisations et des réformes plus décisives.

Ce sont ces réalités et ces espérances qui seraient gravement atteintes si le socialisme sortait diminué des scrutins des 10 et 17 octobre prochain.

Mais il n'en sera rien. Les hommes et les partis battus en mai 36, et qui, aujourd'hui, cherchent ensemble une revanche seront battus de nouveau. C'est vers la victoire que vont nos fédérations, dont les effectifs ont à peu près triplé depuis un an.

Au second tour, le parti se conformera à la vieille discipline républicaine, n'ayant pas attendu, en ce qui le concerne, la naissance d'un péril fasciste pour comprendre ses devoirs vis-à-vis des institutions républicaines et des libertés publiques.

Cette tactique jamais en défaut lui a valu et lui vaudra de plus en plus la confiance des masses populaires qui l'ont placé au premier rang des partis républicains.

Il désistera ses candidats pour les concurrents les plus favorisés qui auront donné publiquement, et dans des conditions ne permettant aucun doute sur les suffrages qu'ils recherchent, leur adhésion au programme et à la politique du Rassemblement populaire.

Si, comme nous en avons la conviction, tous les autres partis du Front populaire observent la même tactique, la réaction politique et sociale sera écrasée et la majorité de 1936 pourra plus librement appliquer le programme d'hier et en aborder un autre plus complet et plus efficace.

Les candidats du parti socialiste proclameront plus fermement que jamais leur attachement à la doctrine socialiste qui, seule, permettra la construction du monde nouveau qu'appellent les conditions techniques de l'Etat moderne. Ils inviteront les travailleurs des villes et des champs à se grouper, à se discipliner en vue de donner à ce parti les forces matérielles et morales nécessaires pour remplir sa mission. Ils éviteront des polémiques avec les représentants des autres groupements de gauche.

En même temps, ils soutiendront le programme immédiat à poursuivre, dans le cadre départemental, concernant l'hygiène, l'assistance, l'instruction, l'organisation des loisirs, les travaux publics, électrification et transports, la protection des travailleurs des champs et des petits propriétaires.

Mais ils n'oublieront pas que l'action des élus départementaux est forcément liée à l'action gouvernementale, à la politique économique et financière de la nation et au maintien de la paix.

C'est pourquoi ils se réclameront fièrement de l'œuvre accomplie par le premier gouvernement de Front populaire à direction socialiste, qu'ils la défendront avec énergie et qu'ils dénonceront l'hostilité de l'assemblée du suffrage restreint qui, par trois fois, a mis en échec la volonté du suffrage universel.

Le parti socialiste demandera aux électeurs d'approuver la résolution de son Congrès de Marseille qui invite le Comité de Rassemblement populaire à envisager dans le plus bref délai toutes les mesures d'ordre législatif et d'ordre constitutionnel susceptibles de prévenir le renouvellement de conflits entre les deux assemblées ou permettant de les résoudre conformément à la volonté du suffrage universel, à laquelle doit toujours appartenir le « dernier mot ».

Il leur demandera d'approuver son initiative pour l'élaboration d'un programme plus étendu de réformes comportant notamment :

Le contrôle du crédit, la généralisation des offices agricoles, le retour à la nation des richesses naturelles aliénées et des grandes entreprises monopolisées : mines, engrais et produits chimiques, force hydro-électrique, transports, assurances.

La campagne électorale ouverte sera pour le parti socialiste l'occasion d'une intense propagande en faveur de sa doctrine d'affranchissement ; d'un programme renforcé de Front populaire ; du recrutement et de l'organisation des masses dans ses Fédérations ; de ses conceptions de paix internationale.

Travailleurs républicains, répondez à l'appel du parti socialiste, votez partout pour ses candidats, assurez par votre discipline et votre cohésion une nouvelle et éclatante victoire du Front populaire.

Apportez votre aide aux grandes et nécessaires réformes à réaliser et à compléter, à l'affranchissement du travail par le socialisme.

Donnez enfin à la démocratie française l'autorité indispensable pour être au premier rang des constructeurs de la paix du monde.

Pour le Conseil national du parti socialiste S. F. I. O. :

Le groupe socialiste au Parlement. — La Commission administrative permanente.

Ordre du jour du Comité exécutif du parti radical-socialiste (9. 9. 37) (1).

Le Comité exécutif du parti radical-socialiste, réuni le 9 septembre sous la présidence de M. Edouard Daladier,

Approuve pleinement la politique du gouvernement de Rassemblement populaire à direction radicale et constate avec satisfaction qu'il s'est constamment inspiré, depuis sa constitution, des directives adoptées par l'unanimité du parti au Congrès de Biarritz ;

Considère comme définitivement acquises les récentes réformes sociales, et demande que l'aménagement et l'assimilation en soient facilités, que la consolidation en soit assurée par des mesures propres à favoriser la reprise économique et notamment en recherchant une augmentation de la production ;

Fait confiance au président Camille Chautemps, à ses collaborateurs, et en particulier à M. Georges Bonnet, pour continuer, dans la même atmosphère d'ordre, de calme et de respect de la légalité, dans le même sentiment de solidarité nationale et dans la conciliation nécessaire des deux assemblées parlementaires l'œuvre de redressement économique et financier qu'ils ont si énergiquement entreprise ;

Se déclare en accord avec la politique de prudence,

(1) Cf. *Ere nouvelle* (10. 9. 37).

de fermeté et de paix si heureusement poursuivie par M. Yvon Delbos ;

Affirme de nouveau sa foi en la S. D. N., en la nécessité de l'entente de toutes les démocraties et de tous les peuples pour le respect du droit international et de la paix ;

Constate que plus que jamais apparaît de façon éclatante, pour un pays pacifique, la nécessité d'assurer au maximum sa sécurité et sa défense ;

Remercie le citoyen Edouard Daladier d'avoir, sans faiblesse, renforcé la puissance matérielle et morale de l'armée nationale ;

Demande au gouvernement de poursuivre sa politique de revalorisation des produits du sol, de maintenir de façon vigilante la protection de l'agriculture qui ne bénéficie pas complètement des récentes réformes sociales et dont le niveau de vie laisse encore à désirer ;

Exprime à ce propos le désir que soient étudiées d'urgence deux grandes œuvres de solidarité : la retraite aux vieux travailleurs et une meilleure répartition des allocations familiales ;

Affirme une fois de plus la nécessité de sauvegarder l'existence des classes moyennes, de tous les bénéficiaires d'un revenu fixe, lourdement frappés, et engage le gouvernement à intensifier les mesures déjà prises par lui en leur faveur ;

En présence des grands problèmes de l'heure et au moment d'une consultation électorale importante, le Comité exécutif exprime sa conviction, confirmée par les faits, de la nécessité plus que jamais évidente d'appliquer la doctrine radicale, seule capable d'assurer le redressement du pays, et qui comporte notamment :

Le maintien de la souveraineté nationale et de l'autorité de l'Etat contre toutes les atteintes ;

La défense de la liberté ;

La protection de la propriété individuelle, fruit du travail et de l'épargne ;

Le maintien de la paix dans la dignité de la nation ;

Le renforcement de la défense nationale ;

Un effort constant vers l'équilibre des recettes et des dépenses, condition essentielle de l'intégrité de la monnaie ;

Le progrès social, aussi hardi soit-il, dans le respect de l'ordre public et de la loi républicaine.

Le Comité exécutif donne mandat à ses Fédérations de faire tous leurs efforts, en vue des prochaines élections cantonales, pour grouper autour de cette doctrine le plus grand nombre possible de républicains, en présentant des candidats dans tous les cantons.

Il demande à ses Fédérations, lorsque le succès ne couronnera pas leurs efforts, de se conformer à la discipline républicaine, pour la victoire de la liberté, de l'ordre démocratique et du progrès social.

Ordre du jour des Jeunesses radicales-socialistes (15. 9. 37).

La Commission exécutive des J. R.-S. de France a voté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant, proposé par Hubert Dubreuil, président des J. R.-S. de la Dordogne :

La Commission exécutive des Jeunesses radicales et radicales-socialistes de France, réunie sous la présidence de Marcel Sableau, en présence de M. Gaston Riou, député, vice-président d'honneur, et de M. Hubert Gouquet, vice-président du parti, délégué de son bureau,

[...] se réjouit de la position prise par le Comité exécutif, et espère que les prochaines élections cantonales démontreront la vitalité du parti radical, qui, affirmant sa doctrine contre toutes les démagogies, prendra la défense des classes moyennes, et en particulier des paysans, proclamera la nécessité de la restauration de l'autorité de l'Etat contre les atteintes menaçant la liberté, la prospérité individuelle et la paix sociale [...] (1)

Appel de l'Union socialiste et républicaine (12. 9. 37) (2).

L'Union socialiste et républicaine, fidèlement attachée au Rassemblement populaire, entend participer aux élections cantonales avec le légitime souci d'affirmer ses conceptions propres, mais avec la préoccupation de ne prendre aucune attitude qui puisse porter atteinte à la cohésion indispensable de la majorité gouvernementale.

Elle aurait souhaité, et elle a demandé à plusieurs reprises, que les quatre partis associés dans le Rassemblement se mettent d'accord pour présenter, dès le premier tour de scrutin, un candidat unique. Elle regrette que cette suggestion n'ait pas été retenue et que, de ce fait, la campagne électorale risque d'être marquée par des compétitions et des polémiques regrettables.

Les élections cantonales, en même temps qu'elles visent à donner aux conseillers d'arrondissement et aux conseillers généraux un mandat administratif important, ont comme toujours un sens politique. Celui-ci est même d'autant plus accentué cette année qu'il s'agit de renouveler pour une part notable le corps électoral qui, en octobre 1938, élira le tiers du Sénat.

Mais l'U. S. R. met en garde l'opinion républicaine contre des campagnes excessives qui déborderaient le cadre de la consultation cantonale, et qui, en dressant les uns contre les autres des hommes associés dans des responsabilités communes, mettraient en péril avec la cohésion du Rassemblement populaire l'œuvre gouvernementale qu'il poursuit.

Sur la façon dont la première expérience ministérielle a été conduite, sur les possibilités de celle qui est en cours, l'Union socialiste et républicaine a dit librement ce qu'elle pensait, et elle a su, quand il le fallait, approuver ou faire des réserves : ses candidats s'expliqueront en toute franchise sur le passé et sur le présent.

Ils ne parleront pas dans un esprit de dénigrement et de surenchère critique, car, depuis le 1er juin 1936, l'U. S. R. a été loyalement associée au gouvernement, et elle est pleinement solidaire des actes qu'il a accomplis en faveur des travailleurs des villes et des champs.

Mais ils feront connaître avec la même netteté les propositions que l'U. S. R. soumet au Rassemblement populaire, afin qu'à la « pause » proclamée indispensable succède un effort constructif que la crise économique prolongée exige impérieusement. Ils démontreront la nécessité des réformes de structure et du plan d'action économique que l'U. S. R. n'a cessé de préconiser, et qui implique du même coup l'adaptation et le rajeunissement de l'Etat républicain.

De même, en politique extérieure, ils affirmeront leur fidélité à cette paix indivisible et à cette sécurité collective sans lesquelles la S. D. N. n'est qu'une parade dérisoire devant un péril de guerre croissant.

Ils rappelleront enfin que, depuis sa constitution,

(1) Cf. *Ere nouvelle* (15. 9. 37).
(2) Cf. *la République* (12. 9. 37).

l'U. S. R. a tendu son effort vers les trois buts essentiels qu'elle s'était proposés, et qui demeurent plus que jamais ceux des socialistes et des républicains : défendre la République, surmonter la crise, sauver la paix.

Au nom de l'Union socialiste et républicaine, les signataires de cet appel tiennent à attirer l'attention de tous sur la gravité des circonstances intérieures et extérieures au milieu desquelles la démocratie française doit poursuivre victorieusement son entreprise de redressement.

Le Rassemblement populaire n'est pas seulement la majorité numérique du pays, il en représente toutes les forces vives, il a pris en charge la nation et a le droit de parler en son nom ; il adjure d'ailleurs tous les républicains, tous les Français, de se grouper autour de lui. Ce n'est que dans le consentement quasi unanime du pays que les réformes sociales trouveront sans heurt leurs modalités d'application, que la stabilité politique sera assurée et qu'enfin les conditions définitives de la reprise économique seront réunies. Et c'est dans cette unité des cœurs et des volontés que la force française, étayée par nos amitiés anciennes et par des sympathies nouvelles, s'affirmera, au sein de la S. D. N., comme le facteur décisif de la paix européenne.

C'est avec une pleine confiance que l'Union socialiste et républicaine vous demande d'appuyer de votre amitié et de vos suffrages les candidats investis par elle, sûre qu'elle est de traduire à l'heure présente les aspirations de tous ceux pour qui sont inséparables ces trois mots dans lesquels se résume son idéal : le socialisme, la République et la France.

Le Bureau exécutif et les représentants de l'U. S. R. au gouvernement :

J. Paul-Boncour, ancien président du Conseil, sénateur, délégué de la France à la S. D. N., président de l'U. S. R. ; — Maurice Viollette, sénateur, ministre d'Etat, vice-président de l'U. S. R ; — Maxence Bibié, député, ancien ministre, vice-président de l'U. S. R. ; — Barthélemy Montagnon, ancien député, vice-président de l'U. S. R. ; — Paul Ramadier, député, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics ; — Max Hymans, député, sous-secrétaire d'Etat au Commerce ; — Marcel Déat, ancien ministre, secrétaire général de l'U. S. R. ; — Paul Fleurot, sénateur, conseiller général de la Seine ; — Gabriel Lafaye, député, secrétaire du groupe parlementaire de l'U. S. R. ; — Charles Auray, sénateur, conseiller général de la Seine ; — E. Tournan, sénateur ; — Eugène Frot, député, ancien ministre ; — Paul Lapie, député ; — Pierre Appel, ancien ministre ; — André J.-L. Breton, ancien député ; — Jules Feld, Emile Favier, Claude Bonnier, Pierre Crouzet.

Appel des Jeunesses socialistes (22. 9. 37) (1).

A la veille des élections cantonales, les Jeunesses socialistes veulent exprimer une fois de plus toute leur reconnaissance et leur sympathie au camarade Léon Blum qui a dirigé avec dévouement et maîtrise les affaires du pays en des circonstances toujours difficiles et quelquefois même pénibles.

La jeunesse de ce pays ne peut pas oublier qu'elle doit au gouvernement de Front populaire à direction socialiste toute une série de réformes et de lois sociales qui lui ont apporté plus de bien-être, de joie et de sécurité.

Avec les quarante heures et les congés payés, les jeunes connaissent les loisirs, peuvent les organiser et consacrer aussi plus de temps à leur instruction.

Avec les contrats collectifs dont la généralisation ne saurait plus tarder, c'est l'assurance contre l'arbitraire patronal.

Avec la prolongation de la scolarité, c'est le marché du travail moins encombré et l'ignorance en régression.

Enfin, grâce au ministère des Sports et Loisirs, ce sont les louables efforts tentés par Léo Lagrange, ministre socialiste et ami de la jeunesse, en faveur des auberges, des parcs de sports, stades, etc., qui préparent une jeunesse saine, solide et joyeuse.

Les Jeunesses socialistes reconnaissent donc que le bilan d'une année de Front populaire a été favorable aux masses laborieuses.

Mais elles sont persuadées, en accord avec leur parti, que « seules les solutions socialistes » sont capables d'apporter remède aux maux dont souffre la société.

C'est pourquoi les Jeunesses socialistes souhaitent vivement que des limitations soient apportées aux pouvoirs du Sénat.

Il est inadmissible en effet que l'assemblée du suffrage restreint ait « le dernier mot » et fasse échec à la volonté du pays exprimée d'une façon claire et précise par le suffrage universel.

Par ailleurs, les « réformes de structure » préconisées par le parti socialiste et qui visent les grandes nationalisations faciliteront la réalisation de réformes indispensables telles que le Fonds national de chômage, la Caisse des calamités agricoles et la retraite aux vieux travailleurs. Demain, dans un pays libéré du joug des trusts, c'est alors une politique nouvelle en faveur de la jeunesse qui se dessinera : ouverture d'écoles professionnelles, de centres d'apprentissage offrant plus de débouchés à la génération qui monte.

Un parti socialiste toujours plus puissant à l'intérieur du pays, c'est la certitude que la paix est de mieux en mieux défendue.

Défendre la paix c'est vouloir avec ténacité le désarmement progressif, simultané et contrôlé, lequel permettra la diminution du temps de service militaire que les J. S. réclament aujourd'hui comme hier.

En réprouvant les alliances militaires, notre organisation a conscience de défendre la paix par le renforcement de la sécurité collective.

Les Jeunesses socialistes sont persuadées que la reconnaissance et la gratitude de la jeunesse ouvrière ne seront pas de vains mots.

En conséquence, elles sont persuadées que dans tous les cantons, les suffrages des jeunes se porteront sur le nom des « candidats socialistes ».

Les jeunes travailleurs qui veulent toujours plus de bien-être, de justice, de paix et de liberté, feront voter et voteront pour le parti socialiste.

Lettre du parti communiste aux partis du Front populaire (16. 9. 37) (1).

Au nom du secrétariat du parti communiste français, Maurice Thorez, secrétaire général, a adressé la lettre suivante à MM. Daladier, président du

(1) Cf. *Populaire* (22. 9. 37).

(1) Cf. *Humanité* (18. 9. 37).

parti radical-socialiste; Paul-Boncour, **président de** *l'U. S. R., et Paul Faure, secrétaire général du parti socialiste :*

Vous n'avez pas été sans remarquer, comme nous, qu'en ce moment les ennemis du Front populaire redoublent d'activité.

Nous voyons, en effet, se produire de très dures attaques contre le franc, ce qui ne peut manquer de mettre l'épargne française en péril, et d'avoir de graves répercussions sur la cherté de la vie.

Nous voyons la presse fasciste s'employer à créer une atmosphère de violences, cependant que les récents attentats de la rue de Presbourg et de la rue Boissière sont venus rappeler que les ennemis de notre pays ne reculent devant rien pour troubler l'ordre public.

Nous voyons se produire, en outre, un véritable sabotage de l'économie nationale destiné visiblement à nuire aux intérêts de notre pays et à nuire au Front populaire.

Nous pensons que, face à ces attaques de la réaction, il est absolument indispensable de resserrer les liens qui unissent nos partis au sein du Front populaire, surtout à la veille d'une consultation électorale qui va donner l'occasion au peuple français d'affirmer à nouveau sa volonté de défendre le pain, la liberté et la paix.

C'est pourquoi nous proposons que les dirigeants de nos partis se réunissent afin d'examiner la situation de notre pays et envisager en commun ce qu'il convient de faire pour que s'affirme avec plus de force que jamais notre union indissoluble, face aux forces malfaisantes de la réaction et du fascisme.

Cette réunion pourra se tenir mardi prochain 21 septembre, à 17 heures, à la Chambre des députés.

Comptant sur une réponse favorable, veuillez agréer l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général
du parti communiste français,
MAURICE THOREZ.

Maurice Thorez et Jacques Duclos représenteront le parti communiste à cette réunion.

Note du parti communiste (21. 9. 37) [1].

On se souvient que notre camarade Maurice Thorez, secrétaire général du parti communiste, s'était adressé, le 16 septembre, au parti radical, au parti socialiste, à l'Union socialiste républicaine, pour proposer une réunion des dirigeants des quatre partis du Front populaire.

Il s'agissait d'assurer la parfaite cohésion et l'union toujours plus étroite du Front populaire en vue des élections cantonales.

La réunion qui devait avoir lieu hier, 21 septembre, a été remise à la demande du parti radical, le président Daladier étant absent de Paris, et le Comité national du Rassemblement populaire devant se saisir de la question dans sa séance du jeudi 23.

Ordre du jour du Comité national du Rassemblement populaire (23. 9. 37) [2].

Voici le texte de la résolution votée à l'issue de la réunion du Comité national du Rassemblement populaire, qui s'est tenue l'après-midi et dans la soirée du 23 septembre :

Les élections cantonales d'octobre imposent aux partis politiques adhérents au Rassemblement populaire un devoir essentiel : c'est de tout mettre en œuvre pour conserver l'union et la cohésion d'une formation politique grâce à laquelle s'est formée à la Chambre une majorité stable et solide et se sont constitués les ministères Léon Blum et Camille Chautemps.

Les partis adhérents au Front populaire n'ont jamais entendu renoncer à la propagande pour leur idéologie propre. Ils ont toujours proclamé vouloir rester fidèles à leurs buts, à leurs méthodes et aux décisions de leurs assemblées. Mais ils ont compris que dans ces buts et ces méthodes il y avait des facteurs communs, et ces facteurs ils les ont dégagés dans le programme sur lequel se sont faites les élections législatives. C'est ce programme qu'il s'agit de défendre avec la plus tenace vigueur dans toutes les consultations auxquelles le pays sera appelé, pour que l'œuvre voulue par le suffrage universel soit continuée et affermie. Maintenir contre toutes les attaques la législation sociale qui a si profondément et si heureusement modifié la condition matérielle, morale, humaine du plus grand nombre, travailler sans relâche à réaliser ce qui, dans ce programme, n'a pas été réalisé encore : c'est à quoi se sont engagés, par un serment solennel, tous les partis et groupements que compte le Front populaire, c'est pourquoi ils font confiance au gouvernement Chautemps, comme ils ont fait confiance hier au gouvernement Léon Blum.

C'est cet engagement qui devra servir de base aux partis du Front populaire qui vont se jeter dans la bataille électorale. Ils ne devront pas oublier un seul instant qu'après le premier tour peut s'ouvrir le second où devra jouer la discipline républicaine. Ils devront se souvenir incessamment que les partis qui se seront affrontés auront, dès la rentrée au Parlement, à travailler ensemble, à lutter ensemble contre les factions fascistes qui, affaiblies par leurs querelles intestines, ne sont cependant pas définitivement terrassées et contre une réaction qui ne désarmera pas tant que seront menacés les intérêts des féodalités économiques et financières.

Pour que la discipline du second tour puisse jouer, pour que la majorité républicaine puisse conserver sa cohésion, il faut que la campagne du premier tour, quelque ferme qu'elle soit sur le terrain doctrinal, soit menée avec dignité, en évitant les attaques personnelles. Dès le premier tour, les candidats s'affirmeront sans équivoque possible pour la politique et le programme du Rassemblement populaire ; ainsi la discipline des désistements jouera sans restriction en faveur du candidat régulièrement investi par un des partis adhérents au Rassemblement.

Les partis du Front populaire iront au combat avec la ferme volonté, non seulement de remporter la victoire, mais encore d'employer tous les moyens pour rendre cette victoire durable et féconde. Ils déjoueront ainsi les espérances affichées par la réaction et contribueront à l'affermissement et à la continuation de l'œuvre de justice et d'affranchissement à laquelle s'est attelée la démocratie française.

A l'occasion des élections cantonales, les Jeunesses communistes ont également publié un manifeste (cf. Humanité, 27. 9. 37).

(1) *Cf. Humanité* (22. 9. 37).
(2) *Ibid.* (25. 9. 37).

DOSSIERS DES JOURNAUX

« Le Petit Journal »

A la date du 14 juillet 1937, *le Petit Journal*, qui se classait jusqu'alors dans la catégorie des journaux de Front populaire, est devenu l'organe officiel du Parti social français (1).

Dès le 10 juillet, *le Jour* publiait à ce sujet la note que voici :

L'acquisition du *Petit Journal* par le colonel de La Rocque est aujourd'hui un fait accompli. La négociation a été réalisée il y a quelques jours. M. Patenôtre a vendu son journal au chef du Parti social français.

On assure que le prix de la cession serait de neuf millions.

Le Conseil d'administration de notre confrère est maintenu, tout au moins pour le moment. On y conserve notamment M. Francœur, bien connu dans les milieux de la publicité ; M. Solignac, administrateur du *Petit Journal* et homme de confiance de M. Patenôtre ; M. Lenicque, un de nos confrères estimés, administrateur lui aussi du *Petit Journal*, et un nouveau venu, M. Cruze, qui, par le canal de la banque Neuflize, a représenté M. de La Rocque dans la négociation.

Le Petit Journal du 15 juillet donnait quelques détails sur les modalités de l'opération :

Contrairement à tout ce qui a pu être dit ou écrit, c'est le P. S. F. lui-même qui, grâce à la générosité individuelle de ses membres, aura réalisé cette acquisition, riche de promesses et déjà même de résultats. Contrairement aux bruits qu'on a voulu lancer, le lieutenant-colonel de La Rocque n'a pris à ce sujet aucun contact, direct ou indirect, avec aucun propriétaire du journal, quel qu'il soit. Il a chargé une Société, la « Société indépendante de presse », formée exclusivement d'adhérents du parti, de traiter cette affaire avec des personnalités qualifiées. Après plusieurs semaines de démarches multiples, le choix de la « Société indépendante de presse » s'est porté sur *le Petit Journal*, qui, seul, nous apportait des moyens de tirage, une imprimerie, des services organisés correspondant à la clientèle d'un parti aussi nombreux que le nôtre.

[...] A la date du 14 juillet 1937, La Rocque est devenu directeur du *Petit Journal*, dont l'administration, la rédaction ne contiennent que des hommes libres de toute attache, assujettis à la seule charge de leurs responsabilités techniques.

L'esprit et le programme du nouvel organe du Parti social français ont été définis dans les trois premiers numéros.

(1) Sous la signature de Jean de Lardélec, la *Revue des Lectures* du 15 octobre 1934 a retracé l'histoire du *Petit Journal* depuis sa fondation en 1863, jusqu'en 1934, année où cette feuille devint propriété de M. Patenôtre.

« Salut public ».

Dans *le Petit Journal* (14. 7. 37), sous la signature du colonel de La Rocque :

A l'heure où, pour la première fois, le Parti social français peut, par un grand organe quotidien, s'adresser à toute l'opinion, son premier soin doit être de dégager d'abord quelques vérités essentielles. De quoi s'agit-il, sinon de sauver la France, puis de la transmettre, prospère, honorée, pacifiée, à nos enfants ? Les maux dont elle souffre actuellement sont connus : discordes internes, rupture d'équilibre entre la vie économique et la vie sociale, crise angoissante des finances de l'Etat, menace extérieure.

Le devoir d'un grand parti, au milieu de semblables conjonctures, est de se mettre à la disposition du pays afin d'exprimer librement ce qu'il craint et espère, d'empêcher les paniques, d'avertir, de renverser ou de soutenir les gouvernements, de rapprocher les bonnes volontés. Une pareille œuvre s'exerce dans chaque domaine comme si de chacun d'entre eux devait se dégager la formule de délivrance. Il ne s'agit pas seulement d'attendre, de prévoir ou d'organiser des élections.

Ceux qui, désespérant d'obtenir un ordre nouveau, se sont jetés dans les rangs du désordre, ont dressé, sous l'influence des Internationales, les masses de la haine. Le P. S. F. est parvenu, en un an, à dresser la masse non moins forte de la réconciliation, malgré l'égoïsme des uns, malgré la violence des autres. C'est au nom de cette masse qu'à partir du 14 juillet 1937 nous parlerons ici.

La première condition du salut public est le rapprochement des patriotes. Seuls, des dogmatismes désuets, de vieux malentendus, des ambitions ou des jalousies séparent les uns des autres les trois quarts de nos concitoyens. 40 pour 100 des membres du P. S. F. viennent des partis actuellement rangés sous l'étiquette du Front populaire ; leur première impression au contact avec nos assemblées, avec nos propagandistes, a toujours été faite d'étonnement. La cité qu'ils espèrent est celle que nous préconisons. Nous refusons de la construire sous l'autorité de l'étranger ; nous éliminons de la sorte ce qui, parmi les rangs S. F. I. O. ou communistes, leur paraissait, dans le secret de leur conscience, inacceptable. Les hommes de droite nous reprochent notre programme social naguère tenu pour « avancé » ; ils reconnaissent pourtant, dans leur for intérieur, que la guerre civile et la faillite ne seraient point à nos portes si les améliorations préconisées par nous avaient été progressivement, résolument introduites.

Grandeur et souveraineté française, tenace et constante évolution sociale : tels sont les deux pôles autour desquels doit se faire l'Union de demain. Ils marquent les deux axes parallèles suivant lesquels s'orientent la pensée, l'action du P. S. F.

L'entr'aide unanime qui, seule, permettra l'aboutissement d'un pareil programme, exige le plein rendement de chaque travailleur. Technique, intellectuel, manuel, tout labeur est également sacré ; la hiérarchie a pour unique et indispensable justification l'agencement des entreprises. Une féconde coopération ne saurait être obtenue à moins que la dignité morale et professionnelle des plus humbles

ne soit maintenue au niveau de celle des plus grands.

Dans la communauté française que nous préparons, au sein du P. S. F., dès aujourd'hui, nous exigeons la mutuelle assistance. Celle-ci, pour être efficace et utile, veut être spontanée. La défense réciproque des intérêts particuliers ne saurait s'entendre que selon le cadre de l'intérêt général. L'ouvrier ne défendra bien le patron, le capitaliste, que si, à travers le dédale de l'existence habituelle, à l'occasion de sa libre activité syndicale, il apparaît comme son collaborateur fraternel, non comme son émissaire clandestin.

La patrie retrouvera sa grandeur grâce à la coordination, selon les hautes et antiques disciplines, d'individualismes encouragés, cultivés, puis projetés, riches d'énergie, vers l'horizon lumineux du bien général.

Et le danger révolutionnaire ?

J'ose dire qu'à ce sujet nous avons une expérience. Au mois de juin 1936, la France était à deux doigts de l'émeute : j'ai refusé de lancer mes amis dans des mouvements de rue. Ceux-ci, non seulement n'auraient pas empêché la violence, mais l'auraient suscitée, aggravée ; ils auraient déterminé la guerre civile. J'ai obtenu de ces amis que chacun d'entre eux assurât fermement l'exercice de ses droits légaux dans la rue, à l'atelier, au bureau, chez lui. Car le devoir de la collectivité consiste à maintenir le libre exercice des droits de chacun des individus qui la composent. C'est sous cette forme que, respectueux de la légalité, attachés aux institutions républicaines, décidés à protéger la grande famille nationale, comme leurs propres familles, les innombrables adhérents, sympathisants du P. S. F. ont su et sauront écarter la subversion ou, si cette dernière intervient, la briser.

La guerre civile étant, obligatoirement, génératrice de la guerre étrangère, notre pensée, en politique extérieure, résulte de ce qui précède.

Nous ne sommes pas aveugles sur les tentations, sur les préparatifs même de l'Allemagne hitlérienne. Nous savons les désillusions que comporterait une alliance avec les Soviets et la volonté de révolution mondiale qui est la leur. Le danger allemand est, aujourd'hui, au premier plan visible. Le danger russe est surtout d'ordre moral. Mais l'un est complémentaire de l'autre; l'un et l'autre peuvent momentanément s'associer contre nous. Nous réclamons une France maîtresse d'elle-même, appuyée sur les nations opposées à l'hégémonie germanique, désireuse d'un état d'équilibre européen, fidèle à son amitié avec l'Angleterre, réconciliée avec l'Italie, mais farouchement rebelle à toute copie des régimes dictatoriaux.

Rejetant obstinément les polémiques de personnes, uniquement sensible au bien de la cité, indépendant des groupes afin de mieux servir la nation entière, animé du culte de la famille et du travail, défenseur du patrimoine spirituel, moral et matériel, ardent vers les progrès sociaux, ennemi du sectarisme, coordinateur de toutes les bonnes volontés: ainsi s'affirmera chaque jour davantage *le Petit Journal*, organe du P. S. F.

« Notre tâche ».

Dans *le Petit Journal* (15. 7. 37), sans signature :

Le Petit Journal, organe du P. S. F., n'entre pas dans la grande presse comme un concurrent. Il se borne à apporter à tous les nôtres ce qu'ils attendaient depuis longtemps : l'expression constante et totale de notre pensée. Il s'interdira les polémiques individuelles, de même que les incursions dans les affaires privées de ses adversaires, quels qu'ils soient. Ses attitudes, ses critiques se limiteront au domaine objectif des actes publics. Comme tous ses confrères dignes de ce nom, il saura concilier la défense de sa doctrine avec le souci de l'information.

Il formera une maison modèle où, dans le cadre familial, sera également respectée la dignité des rédacteurs, des employés, des ouvriers manuels. Il sera le porte-parole de tous les hommes qui peinent, souffrent, besognent. Il défendra les droits du travail, de l'intelligence, de l'épargne, du patrimoine terrien contre toutes les spéculations.

Suivant la géniale expression du maréchal Lyautey, il appliquera à chacune des convictions, catégories et classes qui, trop souvent, s'ignorent ou s'entre-déchirent, le « dénominateur commun » du service public et de l'amitié.

Le Petit Journal, organe du P. S. F., apôtre, comme *le Flambeau*, de la réconciliation nationale, sera désormais la lecture préférée de tous les foyers où l'on pense, vibre et aime français.

« Ligne de conduite ».

Dans *le Petit Journal* (16. 7. 37), sous la signature du colonel de La Rocque :

Mon premier article du *Petit Journal* a eu pour but de mettre en évidence les vérités supérieures d'après lesquelles notre quotidien coordonnera son effort avec celui du P. S. F.

Il est maintenant indispensable de faire apparaître les règles d'après lesquelles sera orientée la conduite même de notre quotidien.

Nous avons pour habitude, au cours de nos exposés publics, d'affirmer notre volonté de sauver la France non pour le P. S. F., mais par le P. S. F. *Le Petit Journal* ne cherchera pas le succès immédiat suivant des méthodes réclamistes : il cherchera le succès profond, étranger aux procédés de démagogie, soucieux, et uniquement soucieux du lendemain, au bénéfice non de nos impatiences mais de l'avenir de nos enfants.

Fidèles à notre devoir d'informateurs, nous avertirons nos amis et l'opinion des faits importants, donnant à chacun la place qui lui revient au regard de l'intérêt général. Ce qui aura un caractère immoral ne portera jamais le grand pavois. Les comptes rendus relatant l'activité de nos Fédérations et de nos sections prendront leur juste place : on ne verra plus, dans les récits de nos réunions, un auditoire de 30 000 personnes ou de 3 000 soumis à l'amputation malencontreuse d'un zéro. Mais nos admirables adhérents, que leur sagesse tient toujours au dehors des provocations et de la jactance, comprendront que leur activité, objectivement décrite, reçoive sa part exactement calculée : la tâche du journal sera de nous situer au milieu des événements, non point de nous projeter sur ceux-ci. Nous ne « prospecterons » pas la clientèle par l'exploitation du scandaleux, du sensationnel ; nous lui apporterons l'aliment substantiel et sain qu'elle mérite, qu'elle désire. En matière politique, la suprême habileté est d'être honnête. En matière journalistique, nous démontrerons sans peine que, pour une masse animée d'un idéal, la meilleure formule est d'être sobre et sincère.

L'esprit Croix de Feu nous éclaire. Les Croix de Feu étaient tous anciens combattants des premières lignes ; ils furent payés pour connaître l'affreuse rançon des communiqués.

Nous persistons à écarter toutes les polémiques. Quand on a l'honneur de diriger, d'inspirer un mouvement pareil au nôtre, on ne s'arrête pas aux petites injures, aux petites bassesses, aux petites jalousies. Toute offensive calomnieuse, diffamatoire, soit contre le P. S. F., soit contre son ou ses chefs, est immédiatement marquée d'un stigmate : venue des « superpatriotes » de bar, salon ou laboratoire, elle reçoit l'accueil enthousiaste des internationalistes de la haine ; et les intermédiaires des anti-francs-maçons sortent à peine, parfois, des couloirs où ils fréquentaient les spécialistes des Loges. Au fur et à mesure de la montée du Parti social français, au moment où il réalise la magnifique entreprise d'un très grand quotidien, la malveillance va redoubler : Moscou et Berlin, pour des raisons diverses mais concordantes, y trouvent leur compte. Quel beau rêve, si les innombrables membres du P. S. F. pouvaient, perdant la foi, se disperser ! Quelle réussite inespérée, si l'œuvre multiple et grandiose pouvait s'effondrer par la discorde entre les chefs, la fatigue, l'usure du dirigeant principal ! Quelle victoire pour la subversion, si les responsables de cette grande entreprise rénovatrice pouvaient être troublés, distraits par un peu de boue lancée sur leur route !

Il n'y a rien à espérer. Les Croix de Feu furent, constamment, l'image même de l'indépendance ; certains ne le leur pardonneront pas. Le P. S. F. a déjà fourni, en plusieurs rencontres, ses preuves indiscutables à ce sujet. *Le Petit Journal* fera de même. « Les chiens pourront aboyer ; imperturbable et méprisante, la caravane passera. »

A l'intérieur de cette Maison, les principes seront les mêmes. Les rapports de la direction avec tous ses dépositaires de Paris et de province, avec tous ses collaborateurs intellectuels autant que manuels, seront inspirés du respect des personnes, des convictions, des confessions. Nous ne sommes pas entrés rue La Fayette avec l'idée de faire place nette et d'introduire une sorte de garde prétorienne. Déférents devant tous les scrupules de conscience, attachés au culte du travail et du métier, nous voulons faire un échange de collaborations fraternelles, sincères. Nous rêvons d'aménager cette ruche suivant les règles d'un esprit social servi par la politique et non pas exploité par cette dernière. Là, comme ailleurs, nous nous efforcerons de montrer que l'état de chef est caractérisé non point par l'autoritarisme ou la morgue, mais par la volonté d'être serviteur et responsable.

ÉPHÉMÉRIDES

Samedi 21 août 1937.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : IIIe Congrès internat. de pédagogie médicale (21-25 août), réunissant 320 médecins de 31 nations.

BULGARIE. — En province, arrestation de sept Macédoniens, dont la plupart sont d'anciens membres importants de l'organisation révolutionnaire michaïloviste.

CHINE. — *Hong-Kong* : On signale, dans la semaine, 433 cas de choléra, dont 173 suivis de mort.

— *Nankin* : Signat. d'un pacte sino-soviétique de non-agression valable pour cinq ans.

ESPAGNE. — *Valence* : Le gouvernement adresse au Secrétariat S. D. N. une note attribuant aux forces navales italiennes le torpillage de ses navires aux Dardanelles.

ETATS-UNIS. — *Washington* : Clôture de la première session du 75e Congrès.

POLOGNE. — Bagarres entre la police et des paysans qui ont décrété la grève générale du 16 au 25 août en Malopolska pour obtenir un changement de la politique intérieure et extérieure du pays dans le sens de la démocratie et de la paix ; 41 morts et 31 blessés graves du 21 au 26 août ; nombreuses arrestations.

ROUMANIE. — *Sighet* : M. Milan Hodza, prés. du Conseil de Tchécoslovaquie, s'entretient avec M. N. Tataresco des problèmes de la collaboration tchéco-roumaine dans les différents domaines (21-22 août).

Dimanche 22 août.

FRANCE. — *Paris* : Le min. de la Marine ordonne aux bâtiments de guerre de riposter en haute mer et dans les eaux territoriales françaises à toute attaque contre des navires marchands français.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : XIe Congrès internat. de la laiterie (22-27 août) ; 3760 délégués de 53 pays y assistent ; discussion de 450 rapports scientifiques et techniques et création d'une commission de technique laitière qui réunira les fabricants et techniciens de tous les pays.

CHINE. — Le Conseil politique du Hopeï-Chahar est dissous et remplacé temporairement par les différentes « associations pour le maintien de la paix » dépendant du Conseil.

ESPAGNE. — *Salamanque* : Démission, pour raison de santé, du général Faupel, ambass. d'Allemagne depuis le 27. 11. 36.

ITALIE. — *Gênes* : Lancement du *Littorio*, cuirassé de 35 000 tonnes.

RUSSIE. — *Pétrograd* : Condamnat. à mort et exécution d'un nouveau groupe de 9 membres d'une organisat. contre-révolutionnaire trotskiste terroriste.

— *Taiga* : Le maréchal Démide, min. de la Guerre de la République populaire mongole, est trouvé mort dans le train le conduisant à Moscou.

YOUGOSLAVIE. — *Kragujevac* : Des paysans armés empêchent M. D. Yankovitch, min. des Forêts et Mines, de prononcer un discours sur la nécessité de ratifier le Concordat.

Lundi 23 août.

FRANCE. — *Paris* : Premier Congrès internat. de folklore (23-28 août) ; vœux concernant la création d'un Comité exécutif dont le bureau actuel du Congrès assurera pendant deux ans le secrétariat, une collaborat. étroite et constante avec l'association internat. de folklore européen, l'institution de commissions pour l'harmonisation des atlas folkloriques et l'établissement d'une bibliographie se rapportant au folklore, la création de chaires publiques dans les Universités et l'inscription de l'étude du folklore dans les programmes des établissements d'enseignement. — Mort du sénateur Alexandre Israel, né à Alger le 25. 11. 68, directeur du *Petit Troyen*, député de l'Aube, 1919-24, radical, secrétaire général de la présidence du Conseil dans les ministères Herriot, 1924 et 1926, directeur du Cabinet de M. Herriot, min. de l'Instr. publique, 1926-28, sénateur de l'Aube depuis le 25. 9. 27, de la gauche démocratique, sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur, 1932-33, min. de la Santé publique, 1933-34.

— *Royan* : Mort du compositeur Albert Roussel, né à Tourcoing le 5. 4. 69, entra à l'Ecole navale, fit plusieurs croisières orientales et donna sa démission pour se consacrer à la musique ; auteur de *Mélodies* ; *Résurrection* ; *Rustiques* ; *La forêt*, 1906 ; *Evocations*, 1909 ; *Festin de l'araignée*, 1913 ; *Padmavati*, 1923 ; *Naissance de la lyre*, 1926 ; *Sinfonietta*, 1934 ; *Rhapsodie flamande*, etc.

ALLEMAGNE. — *Fulda* : Conférence de l'épiscopat catholique allemand (23-26 août).

— *Unterlüss* : Explosion d'une poudrière ; 12 morts, 67 blessés.

BAHAMA (îles). — Désordres dans la Grande-Inagua.

CHINE. — *Changhaï* : Débarquement de 50 000 soldats japonais. — Des bombes tombent dans la concession internationale ; 177 tués, plus de 800 blessés.

EGYPTE. — *Agami* (près d'Alexandrie) : Un cotre chargé d'excursionnistes chavire à la suite d'une fausse manœuvre ; plus de 30 morts.

ESPAGNE. — *Castro-Urdiales* : Les troupes nationalistes occupent la ville.

RUSSIE. — *Moscou* : M. Lazar Kaganovitch est nommé commissaire de l'industrie lourde, en remplacement de M. Valeri Majlaouk, qui devient commissaire à la construction mécanique, et M. Alexis Bakouline est nommé commissaire aux voies et communications.

Mardi 24 août.

France. — Dans les Landes, un incendie détruit 13 000 hectares de pins.

— *Annecy :* Le T. R. P. Prosper Dufour (né à Nogent-sur-Seine le 8. 2. 74, assistant général, 29. 1. 34) est élu Supérieur général des Oblats de Saint-François de Sales, en remplacement du T. R. P. Pierre Berthet.

— *Paris :* XXXIIe Congrès universel de la paix (24-29 août) ; approuve un rapport sur la collaborat. des anciens combattants avec le Bureau internat. de la paix ; vote dès résolutions sur l'Ethiopie et sur la Fédération des peuples ; étudie le conflit sino-japonais ; invite les gouvernements d'Europe et des deux Amériques à faire aboutir, par l'intermédiaire de la S. D. N., des propositions de médiation dans la guerre d'Espagne. — Mort de Mgr André Boucher, né à Dun-sur-Auron le 29. 8. 79, chanoine honoraire et directeur des œuvres de Bourges, directeur général de l'Œuvre apostolique à Paris, 1921-26, prés. du Conseil de Paris de la Propagation de la Foi, 26. 10. 26, directeur de Saint-Pierre-Apôtre, 16. 10. 29, directeur national de l'Union missionnaire du clergé, 1936, protonotaire apostolique 8. 2. 22 ; auteur de *A travers les Missions du Togo et du Dahomey ; Au Congo français ; Les Missions catholiques ; Petit Atlas des Missions catholiques.*

Allemagne. — *Berlin :* Mgr Cesare Orsenigo, nonce apostolique, s'entretient avec M. Hans Georg von Mackensen, secrétaire d'Etat aux Aff. étr., de la situation de l'Eglise catholique dans le Reich.

Chine. — Les forces nippones s'emparent de Kalgan, capitale du Chahar.

— *Nankin :* Le gouvernement accepte en principe les propositions britanniques pour le retrait réciproque de toutes les forces de la région de Changhaï.

Espagne. — Les troupes du général Franco s'emparent de Torrelavega.

Pays-Bas. — *La Haye :* Mort de l'amiral allemand Erwin Hans Waszner, né à Rendsburg le 1. 3. 87, entra dans la marine impériale en 1906, commanda un sous-marin sur les côtes de Flandres, 1915-18, commandant du navire-école *Niobe*, 1925-26 ; attaché naval à Londres depuis 1933 ; joua un grand rôle dans la conclusion de l'accord naval anglo-allemand du 18. 6. 35.

Portugal. — *Lisbonne :* Découverte d'un nouveau complot contre le Dr A. de Oliveira Salazar, premier ministre.

Roumanie. — *Bucarest :* Signat. d'un accord de transfert entre la Roumanie et l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Russie. — *Moscou :* M. N. A. Filatoff, prés. du Comité exécutif du Soviet de la ville, est relevé de ses fonctions et remplacé par M. Chochlov ; M. N. P. Gorbounoff, secrét. de l'Acad. des sciences soviétiques, est destitué.

Mercredi 25 août.

Chine. — Le vice-amiral Kiyoshi Hasegawa, commandant en chef de la IIIe escadre japonaise, proclame le blocus des côtes chinoises du 23°14' au 32°4' de latitude Nord pour les bateaux chinois.

Espagne. — *Santander :* Les gardes civils, les gardes d'assaut, les carabiniers et une grande partie de la population se soulèvent contre les troupes marxistes et livrent la ville aux bataillons nationaux ; les troupes nationales font leur entrée dans la ville le 26 août.

Etats-Unis. — *Washington :* Le président F. Roosevelt signe la loi de réforme de la Cour suprême.

Italie — *Venise :* A bord du *Doubrovnik*, conférence internat. des agences de presse ; étudie les nombreuses questions qui ont trait à l'organisation des divers services, soit de caractère journalistique, soit de caractère économico-financier pour arriver au maximum de rapidité et d'exactitude dans la transmission des nouvelles ; nomme une Commission chargée d'étudier un projet de création d'un réseau internat. télégraphique et téléphonique pour les services des agences ; clôture à Spalato le 30 août.

Pologne. — *Varsovie :* Le Dr Richard-Jean Sandler, min. des Aff. étr. de Suède, confère avec M. Joseph Beck et plusieurs membres du gouvernement (25-28 août) de l'élargissement des échanges économiques entre les deux pays ; les ministres envisagent la création d'une nouvelle ligne de navigation polono-suédoise ; et constatent que leur politique étrangère repose sur les mêmes principes : politique d'indépendance, réalisme et non-immixtion dans les affaires des autres pays, tendance à aplanir les antagonismes qui séparent les peuples.

Russie. — *Moscou :* Visite de M. Marc Rucart, min. de la Santé publique de France (25 août-4 septembre).

Siam. — *Bangkok :* Mort du prince Jinvara Siriwathana, chef du bouddhisme au Siam, âgé de 70 ans.

Jeudi 26 août.

France. — *Paris :* Mort de Me Antony Aubin, né à Nantes le 11. 4. 54, études au lycée de Nantes, avocat à la Cour de Paris, 1876, chroniqueur judiciaire au *Journal ;* plaida de nombreux procès d'assises : procès des Trente, 1894 ; attentat de la rue de Rohan contre Alphonse XIII, 1905 ; affaire Ullmo, 1907 ; affaire Steinheil ; affaire Caillaux, 1914 ; *Bonnet rouge*, etc.

Autriche. — *Vienne :* Pèlerinage-Congrès internat. des anciens combattants catholiques, organisé par la P. A. C. (prêtres-anc. combattants) de France (26-29 août) ; rapports sur les résultats obtenus par les pèlerinages et Congrès de la P. A. C. et sur la continuation de l'œuvre de pacification à l'intérieur de chaque nation.

Chine. — Près de Woushi, deux aviateurs japonais blessent grièvement Sir Hughes Knatchbull-Hugessen, ambass. d'Angleterre à Nankin ; le gouvernement japonais exprime ses regrets.

Etats-Unis. — *Southampton :* Mort d'Andrew Mellon, né à Pittsburgh le 24. 3. 55, études à l'Univ. de Pittsburgh, se consacra à des entreprises d'aluminium et de pétrole, secrét. au Trésor, 1. 3. 21-1932, ambassadeur à Londres, 5. 2. 32, démissionnaire, 17. 3. 33.

Pays-Bas. — *Nimègue :* XVe Semaine de missiologie (26-29 août) ; traite de l'enseignement religieux aux Missions : forme et contenu de cet enseignement, les moyens subsidiaires et les méthodes, catéchistes, catéchuménat, etc.

Vendredi 27 août.

Saint-Siège. — Don Pablo Churruca y Dotres, marquis de Aycimena, chargé d'affaires du gouvernement de Salamanque, présente ses lettres de créance à S. Em. le card. E. Pacelli.

France. — *Beaurevoir :* Mort de Mgr Octave-Marie-Philippe Platau, né à Hornaing le 12. 11. 61, professeur, 1881, aumônier, curé de l'œuvre des Mariniers, 1891, directeur de cette œuvre, 1897, camérier honoraire, 1. 5. 20.

— *Paris :* La Commission administrative permanente du parti socialiste rejette les méthodes d'unificat. proposées par le parti communiste le 29 juillet.

Belgique. — *Louvain :* XXIVe Semaine sociale wallonne, organisée par le secrétariat général de la Ligue des travailleurs chrétiens (27-29 août) ; 400 semainiers y participent sous la présid. du R. P. Rutten ; sujet général : le relèvement du peuple et le mouvement ouvrier ; leçons sur la vie religieuse de la classe ouvrière, le relèvement de son niveau moral, son ascension culturelle, ses délassements, l'hygiène populaire à la lumière de nos conceptions chrétiennes, la Ligue des travailleurs chrétiens au service du relèvement général de la classe ouvrière.

Canada. — Fin de la grève des textiles (2-27 août).

Grande-Bretagne. — *Tring Park* (Hertfordshire) : Mort du baron Lionel Walter de Rothschild, né à Londres le 8. 2. 68, fils aîné du premier baron de ce nom, célibataire, études à Bonn et à Cambridge, député libéral-unioniste pour la circonscription d'Aylesbury, 1899-1910, auteur de quelques ouvrages et de nombreux articles sur la zoologie.

Roumanie. — *Bucarest :* Démission du général Paul Angelesco, min. de la Défense nationale.

Samedi 28 août.

France. — *Paris :* Visite de M. Pierre, Zenkl, maire de Prague (28 août-4 septembre).

Allemagne. — *Stuttgart :* Ve Congrès des Allemands à l'étranger (28 août-5 septembre) ; sous le patronage de M. Wilhelm Bohle ; proclame l'unité du germanisme dans le monde.

Chine. — Les aviateurs japonais bombardent le quartier de Nantao à Changhaï (400 morts, 250 blessés) et la ville de NanKin, où le nombre des morts s'élève à 500.

Japon. — *Tokio :* Après l'agression contre Sir H. K. Hugessen, le gouvernement britannique remet une note au gouvernement japonais exigeant des excuses officielles, le châtiment des responsables et des assurances pour l'avenir.

Yougoslavie. — *Blatze* (près de Skoplje) : Assassinat de M. Ramadan Ramadonovitch, député, de l'Union radicale yougoslave.

Dimanche 29 août.

Algérie. — *Alger :* Le Comité exécutif du Congrès musulman algérien vote la démission des élus musulmans à titre de protestation contre la misère dont souffre la population musulmane.

Allemagne. — Dans toutes les paroisses de l'Eglise confessionnelle protestante, lecture d'un message soulignant la détresse de l'Eglise et exhortant les fidèles à continuer la lutte pour l'intégrité de leur foi.

Chili. — *Valparaiso :* Mort de Mgr Edouard Gimpert, né à Constitucion le 20. 3. 67, élu év. tit. d'Echinos, 27. 4. 16, gouverneur ecclésiastique de Valparaiso, premier évêque de Valparaiso, 14. 12. 25.

Irak. — *Bagdad :* Décret royal portant dissolution de la Chambre.

Lundi 30 août.

France. — *Paris :* Le gouvernement soumet à l'Angleterre des propositions relatives au problème de la sécurité en Méditerranée, suggérant notamment la convocation d'une Conférence des pays riverains.

Belgique. — *Bruxelles :* Assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque nationale de Belgique pour délibérer sur le nouveau statut proposé par le gouvernement et qui renforce le contrôle de l'Etat en même temps qu'il modifie le montant et le mode de rémunération du gouverneur général, du sous-directeur et des gouverneurs ; le sénateur Van Dieren et M. Léon Degrelle combattent les nouveaux statuts.

Chine. — Un avion chinois bombarde le paquebot américain *Président-Hoover* à l'embouchure du Yang-Tsé ; un mort, 6 blessés.

— *Nankin :* Le gouvernement adresse au Secrétariat S. D. N. une note exposant les faits qui se sont déroulés en Chine depuis le 7 juillet.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le min. de la Guerre annonce que l'âge limite du recrutement pour l'armée active est reculé de vingt-cinq à vingt-huit ans.

Italie. — *Grottaferrata :* Mort du card. Gaetano Bisleti, né à Veroli le 20. 3. 56, études à Tivoli, au collège Capranica et à l'Acad. des Nobles ecclés., chanoine archidiacre de Veroli, docteur *in utroque* et camérier secret participant, 1. 12. 84, chanoine de Saint-Pierre, 1889, protonotaire apostol., 1901, maître de chambre de Sa Sainteté, 29. 5. 1901 et 4. 8. 1903, majordome, 14. 12. 1905, membre de la Commission de l'Hospice dei Convertendi, créé card.-diacre, 27. 11. 11, avec le titre de Sainte-Agathe *in Suburra*, grand prieur de l'Ordre de Malte, 2. 1. 14, préfet de la nouvelle Congrégation des Séminaires, 1. 12. 15, membre de la Commission pour la codification du droit canon, 1914-17, légat potifical à Vicence, 1923, à Fano, 1924, à Sassari, 1925, à Cagliari, 1926, à Molfetta, 1926, à Cuglieri, 1927, à Salerne et Bénévent, 1933 ; inhumé à Rome.

Roumanie. — *Sinaïa :* Session du Conseil de la Petite-Entente (30-31 août), sous la présid. de M. V. Antonesco ; constate le parfait accord des trois pays et leur volonté d'intensifier l'action du groupement ; est décidé à poursuivre sa collaborat. active à l'œuvre de la S. D. N. ; estime que tout nouveau pacte de Locarno ne pourrait contribuer à la paix européenne que s'il s'accordait avec un système de sécurité qui assurerait simultanément la paix dans toutes les autres régions ; renouvelle sa décision de maintenir son attitude de non-immixtion dans les affaires d'Espagne ; reste fidèle au principe du respect de l'indépendance des nations ; approuve les déclarations de M. Cordell Hull du 16 juillet au sujet de la coopération internat. ; favorise la coopération des Etats danubiens ; considère avec sympathie la mission de M. P. Van Zeeland ; décide de procéder à la conclusion par les trois Etats d'une convention concernant la législation des documents et leur force probante.

Russie. — *Kharkov :* Suicide de M. P. P. Lioubtchenko, prés. du Conseil des commissaires du peuple d'Ukraine ; M. Mikhail Bondarenko le remplace.

— *Ostrov :* Sept fonctionnaires de Pétrograd, considérés comme ennemis de la paysannerie kolkhosienne, et séides de Trotsky, Boukharine et Rykov, sont condamnés à être fusillés pour haute trahison.

Uruguay. — *Montevideo :* Le gouvernement adresse aux autres gouvernements de l'Amérique latine une note confidentielle sur l'opportunité d'un accord relatif à la reconnaissance du général Francisco Franco.

Mardi 31 août.

France. — *Paris :* Le Conseil des ministres crée la Société nationale des Chemins de fer, dont l'Etat détiendra 51 pour 100 des mandats et qui fonctionnera à partir du 1. 1. 38

Allemagne. — *Berlin :* Le Führer-chancelier A. Hitler ratifie la convention internat. sur la production et les marchés du sucre signée à Londres le 6. 5. 37.

Belgique. — *Bruxelles :* Le gouvernement décide de convoquer la Chambre le 7 septembre et le Sénat le 9 septembre et de leur demander un vote de confiance au sujet du statut et de la gestion de la Banque nationale.

Chine. — Les troupes japonaises s'emparent des forts de Wou-Soung.

Grande-Bretagne. — *Walton-on-Thames :* Mort du général Frank Percy Crozier, né en 1879, prit part à plusieurs guerres coloniales, 1899-1908, se distingua pendant la grande guerre, en service spécial dans l'armée lituanienne, 1919-20, commanda une division auxiliaire des Black and Tans, tristement célèbre en Irlande, 1920-21, il prit sa retraite et écrivit plusieurs ouvrages peu flatteurs pour l'armée : *A Brass Hat in No Man's, Land*, 1930 ; *Five Years Hard*, 1932 ; *Angels on Horseback*, 1932 ; *Ireland for Ever*, 1932 ; *The Men I Killed*, 1937.

Pologne. — *Katowice :* La Diète de Haute-Silésie adopte un projet de loi étendant à la Haute-Silésie le droit commun polonais en matière scolaire et qui restreint les possibilités d'ouvrir des écoles allemandes dans cette région.

Suisse. — *Zurich :* Mort du prof. Albert Heim, né à Zurich le 12. 4. 49, géologue, prof. à l'Ecole polytechnique, 1873, et à l'Univ. de Zurich, 1877, prés. de la Commission des recherches géologiques en Suisse, 1892-1926 ; études sur la géologie de la Suisse, la formation des glaciers des Alpes ; ouvrages principaux : *Geologie der Schweiz*, 1916-23 ; *Handbuch der Gletscherkunde*, 1885 ; *Geologische Karte der Schweiz*, 1911.

Mgr Gaston de Ségur, par le chanoine Michel Even. — Un vol. 19 × 12 cm. de 178 pages. Prix, 6 francs. Collection « Idéalistes et animateurs ». Bonne Presse, Paris. 1937.

Marie-Pauline Jaricot, par le R. P. David Lathoud, A. A. Première partie. Le secret des origines de la Propagation de la foi. Préface de Mgr Lavarenne. — Deux vol. 21 × 13 cm. de 242 et 270 pages. 15 gravures. Prix, 10 francs chaque. Bonne Presse, Paris. 1937.

L'éducatrice chrétienne, par Emile Pirolley. Lettre-préface de S. Em. le cardinal Binet, archevêque de Besançon. — Un vol. 19 × 12 cm. de 223 pages. Prix, 10 francs. « Problèmes d'éducation ». Desclée De Brouwer et Cie, Paris. 1937.

Premier Congrès national du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, Paris, 9-12 juillet 1936. — Un vol. 23 × 14 cm. de 272 pages. Direction du Tiers-Ordre, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris. 1937.

Saint Jean Eudes, Père, Docteur et apôtre du culte liturgique des Sacrés-Cœurs (1601-1680), par le R. P. Georges, Eudiste. — Un vol. 23 × 14 cm. de XVIII-512 pages. Prix, 25 francs. Lethielleux, Paris. 1937.

Le patron des croisés. Saint Stanislas Kostka. — Une brochure 21 × 13 cm. de 28 pages illustrées en couleurs. Prix, 2 fr. 50. Apostolat de la Prière, Toulouse. 1937.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* L. Vincent.